



Vol. III.—No. 43.

MONTREAL, JEUDI, 24 OCTOBRE, 1872.

ABONNEMENT, \$3 10
PAR NUMERO, 7 CENTS.

LA PRIME DE 1873.

Nous sommes à préparer la prime de 1873 pour nos abonnés. C'est un des tableaux qui ont fait le plus de sensation à la fameuse Académie royale de Londres. Il représente une des plus belles scènes de la vie de Jésus-Christ, celle où Marie et Joseph le trouvent dans le temple au milieu des docteurs de la synagogue.

Nous ne pouvons offrir rien de plus beau à nos abonnés; s'il est vrai que quelques-uns ont murmuré, l'année dernière, nous les défions cette année de ne pas être enchantés.

L'original de ce tableau a coûté \$50,000, et les copies ne se vendent jamais moins de \$10 aux Etats-Unis. Nous avons voulu faire un grand effort pour satisfaire nos abonnés actuels, les mettre dans la douce obligation de payer leur abonnement, et pour nous attirer une légion de nouveaux abonnés.

Nous l'enverrons d'ici à un mois à tous nos agents, et elle sera donnée à tous ceux qui paieront avant le premier jour de l'an ce qu'ils nous doivent et à ceux de nos nouveaux abonnés qui, en s'abonnant, paieront six mois d'avance.

LOUIS JOSEPH MOLL, Ecr., M. D.,
EX-DÉPUTÉ DU COMTÉ DE BERTHIER.

Mr. Achintre, dans ses "Portraits Parlementaires," publiés avant les élections locales de 1871, et que tout le monde a admirés, parle ainsi du médecin distingué qu'une mort prématurée a enlevé à l'affection de sa famille. C'est irréprochable de style et de vérité.

M. LOUIS JOSEPH MOLL, DÉPUTÉ DE BERTHIER.

"Allemand d'origine, Canadien de naissance, médecin de profession. Ce fut vers 1770 que les ancêtres du député de Berthier vinrent s'établir à Montréal, ville dans laquelle naquit le futur Docteur, et où il fit son éducation. Afin d'étudier avec fruit les institutions et les mœurs de nos voisins, tout en se livrant à des travaux profitables, M. Moll s'en fut prendre ses degrés et son titre de docteur à la faculté de médecine de Pensylvanie."

"La réputation, l'influence dont le représentant de Berthier jouit dans son comté, tient à la fois à son habileté professionnelle et à ses qualités d'orateur. Nous ajouterons que son savoir, son esprit et sa bonne humeur, ont également beaucoup contribué à son crédit dans l'endroit. Très instruit dans la connaissance de son art, le Docteur a préféré la vie modeste du médecin de campagne au poste honorable et lucratif de professeur à l'Université McGill, qui lui fut offert lors de la fondation de cet établissement. Fort au courant des affaires politiques, le député de Berthier possède surtout le rare talent d'élucider les questions complexes, et de les faire comprendre en les plaçant à la portée des divers auditeurs devant lesquels il parle."

"Voix étendue, possédant tous les registres, organe à vibrations métalliques, geste facile et large, belle prestance, lorsque M. Moll discourt sur un *Austing*, en face d'une foule, on ne peut se défendre d'admirer son aisance, sa facilité d'élocution, l'éclat et l'originalité de ces métaphores qui soulèvent des hourrahs et en font un adversaire redoutable. C'est un tribun populaire dans toute la force du mot; il en a l'énergie passionnée, la puissance de moyens et l'ascendant irrésistible."

"En chambre, le député de Berthier semble regretter que l'exiguïté de la scène, l'auditoire clair-semé, ne lui permette point de donner carrière à son éloquence naturelle. Il

"a cependant prononcé quelques discours remarquables et fort écoutés, entre autres, à la deuxième session, celui en réponse à l'Adresse. Mais l'on sent que l'orateur, semblable à ses aînés de Rome et d'Athènes, a besoin, lui aussi, pour prendre son essor, d'air et d'espace; il lui faut un forum, une tribune et les sourdes rumeurs de la multitude."

M. Moll est décédé le 5 août dernier, d'une attaque d'apoplexie. Il n'était âgé que d'une cinquantaine d'années et pouvait encore fournir une utile et brillante carrière.

BIBLIOGRAPHIE.

"*Notre Dame des Canadiens.*"—Voilà un livre qui fera son chemin et qui demeurera. Il a pour lui le talent et la vérité, et il ne peut manquer de produire une abondante moisson de biens religieux et nationaux. C'est une œuvre de foi et de patriotisme. Le nom de l'auteur est à lui seul un puissant titre de recommandation: l'abbé T. A. Chandonnet, docteur en philosophie et en théologie du Collège Romain, et en droit canon, de l'Apollinaire.

M. l'abbé n'a pas couru après la renommée: elle est venue à lui. Il avait déjà une belle réputation de science solide, d'éloquence et de logique, que lui avaient valu son enseignement à l'Université et ses sermons dans différentes églises de Québec, lorsqu'il entreprit ce voyage aux Etats qui nous a donné "*Notre Dame des Canadiens et les Canadiens aux Etats-Unis.*"

On nous dit que c'est son premier livre. On le croirait difficilement sans connaître l'abbé Chandonnet. Il n'est donné qu'aux intelligences d'élite, servies par de fortes aptitudes, de débiter de cette façon dans l'art de faire des livres. On pourrait justement lui appliquer ce que l'on a déjà dit de quelques auteurs remarquables: son premier essai a été un coup de maître.

En remontant aux sources de notre histoire, on voit toujours un prêtre à l'origine de tout projet, de tout progrès tendant à grandir et à assurer l'influence française et catholique. Le même phénomène se produit aujourd'hui sur un autre théâtre et dans des circonstances différentes. C'est encore le prêtre qui devient aux Etats-Unis l'instrument de salut pour nos compatriotes émigrés. Sans lui, les plus grands dangers menaçaient leur foi et leur nationalité. M. l'abbé Chandonnet, avec un pinceau trempé dans les larmes d'un patriotisme ému, nous a tracé un tableau attendrissant de l'œuvre du missionnaire canadien au milieu de ses compatriotes disséminés sur la terre d'Amérique. Il fallait un prêtre pour raconter dignement les œuvres du dévouement apostolique. Le grain de sénevé, péniblement arrosé des sueurs de M. Primeau, devient un arbre déjà grand; il arrive même aux proportions du chêne dont la cime se perd dans les cieux et dont les immenses rameaux protégeront les groupes désormais unis de ceux qui ne veulent pas perdre le culte de la patrie absente. Mais laissons un peu la parole à l'éloquent abbé. On comprendra, on appréciera mieux son œuvre:

"..... C'était au centre du Massachusetts, au sein de la florissante colonie canadienne de Worcester. Là, et tout autour de nous, nous revoyions des confrères, des amis d'autrefois, un peuple connu, en un mot la patrie absente. Les détails se multipliaient dans d'agréables entretiens répétés souvent, prolongés à loisir. A mesure que nous pénétrions plus avant dans la vie intime des paroisses canadiennes nous sentions l'estime que nous avons toujours gardée pour l'émigrant canadien, grandir et s'élever par instants jusqu'à l'admiration.

"Un soir, à Worcester, chez le révérend messire J. B. Pri-

meau, curé de Notre-Dame-des-Canadiens, la conversation s'élevait prolongée presque à notre insu, jusqu'à une heure avancée de la nuit, avec un intérêt toujours croissant:—"Enfin, lui demandons-nous, n'avez-vous pas pris note de tout cela?"—Le temps avait manqué à la tâche; et, si l'on excepte quelques rares documents consignés aux archives de la paroisse, rien n'existait que dans le souvenir. Quelques jours nous séparaient de l'ouverture de la retraite; quelques autres s'offraient après elle: plusieurs personnes intelligentes et de bonne volonté, se feraient un plaisir de fournir les détails, restés frais dans leur mémoire—Donc, à l'œuvre!

"Les documents abondèrent.
"Ce qui ne devait être qu'un recueil documentaire aux archives de Notre-Dame, devint un opuscule, presque une histoire, que nous offrons aujourd'hui à tous nos compatriotes, sous le titre de *Notre-Dame-des-Canadiens*. Mais nous ne pouvons, parlant de ceux-ci, oublier ceux-là. Le cadre a dû s'élargir, et embrasser, d'une manière générale, tous nos frères des Etats-Unis, et le titre s'est complété en ajoutant: *Et les Canadiens aux Etats-Unis.*

"Ce dernier sujet est immense.
"On trouvera sans doute que justice ne lui est pas rendue, et on aura raison. Mais ce que nous disons est vrai, c'est déjà beaucoup. Plus tard, le travail que nous commençons s'achèvera, nous l'espérons, par nous, ou par un autre, sans qu'il y ait lieu de nous contredire.

".....
"L'opuscule qui paraît aujourd'hui devant le public canadien, nous le présentons humblement à notre ami de cœur, le Révérend Jean-Baptiste Primeau, curé de Notre-Dame-des-Canadiens.

"Il lui appartient plus qu'à nous, puisque c'est lui qui a planté la vigne et l'a arrosée de ses sueurs, tandis que nous ne faisons que constater les fruits déjà nés. Nous l'offrons aussi à ses chers paroissiens de Notre-Dame, en souvenir de la retraite de 1872, en signe de vive amitié. Puisse-t-il resserrer les liens déjà formés, et garder toujours cher, au foyer de la famille et dans tous les cœurs, le souvenir de la salutaire visite de Dieu.

"Braves paroissiens de Notre-Dame, ce petit livre est votre histoire, telle que vous l'avez tracée sous l'inspiration de votre vénéral et bien-aimé pasteur. Nous n'avons voulu ni déparer ni flatter le tableau. Tel qu'il est, nous en sommes sûr, vous ne rougirez pas de le montrer dans vos maisons, de le remettre souvent aux mains et sous les yeux de vos enfants.

"Mais ce tableau n'a rien d'exclusif. Les groupes heureux de nos compatriotes qui, comme leurs frères de Notre-Dame, ont fait l'œuvre de Dieu généreusement, y trouveront, en quelque sorte, leur propre histoire; ceux qui sont à l'œuvre ou qui songent à s'y mettre, verront un noble exemple, qui ne saurait manquer de leur inspirer force, courage et confiance."

Rien, après cela, de plus joli, de plus attrayant, de plus suave que le récit des efforts, des dévouements sublimes, des découragements, suivis d'espérances réalisées, des habitants de cette petite colonie de Worcester et de leur incomparable curé, pour en arriver à avoir une église qui fût à eux. Cela ne s'analyse pas; il faut le lire en entier, tout d'une haleine.

A côté du récit simple, du détail nu, il y a la réflexion, la déduction philosophique. Ce n'est pas seulement l'église de Worcester que l'on bâtit; on jette la première pierre d'un monument historique, peut-être d'une épopée nationale. Ce qui s'est fait à Worcester s'est fait, se voit et se verra partout. L'église fait le groupe, crée l'école, et l'église, le groupe et l'école conserveront la nationalité aux Etats-Unis comme ici.

Et voilà comment ce livre, qui n'a la prétention que de raconter l'humble dévouement d'un modeste curé, projette une vive lumière sur un problème national qui va bientôt se dresser devant nos hommes publics pour demander une solution immédiate, comme nous l'avons déjà fait remarquer dans ces colonnes au sujet des groupes canadiens aux Etats-Unis: l'émigration, ses ravages, le remède à y apporter, le rapatriement. Plus les Canadiens-Français prendront racine aux Etats-Unis, plus grand

sera le danger pour nous, plus pressante deviendra la nécessité pour l'Etat de porter au mal une cognée vigoureuse.

M. l'Abbé Chandonnet a fait un beau livre et ouvert de vastes horizons. On va enfin comprendre l'importance de s'occuper de nos frères des Etats-Unis. Le livre de M. Chandonnet nous prouve qu'ils conservent aussi vivace que nous le culte de la patrie et qu'ils portent le même respect et la même fidélité à la religion de nos pères : pourquoi alors ne pas plus promptement se mettre en frais de transplanter à côté du tronc principal de ce si verdoyant rameau ?

..

"Le chemin de fer canadien du Pacifique," par Joseph Tassé, auteur des "Canadiens de l'Ouest."—Mr. Tassé, bien connu de nos lecteurs, est un jeune écrivain d'autant de mérite que d'étude. Ce n'est pas lui qui se laissera gêner par la vie officielle et qui croit que quand un homme s'est mécaniquement occupé de 9 heures à 4 h., tout est fini pour lui et qu'il ne doit plus rien aux choses de l'esprit.

M. Tassé a toujours un ouvrage sur le métier et le public a souvent de ses essais. Sa plume est intarissable. Les travaux les plus arides comme les plus ardues ne le découragent pas. Son étude sur le Pacifique Canadien en est un exemple. Il y a là 62 pages de recherches laborieuses qui ont dû lui coûter bien des veilles. Son travail se divise en cinq parties : 1o. Le Chemin du Pacifique—aperçu historique de l'entreprise ; 2o. Praticabilité de la route ; 3o. Coût de la ligne et son exploitation ; 4o. Le Chemin du Pacifique et le commerce asiatique ; 5o. Les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Britannique.

Le troisième chapitre mérite une attention toute particulière. On y trouve des données très précieuses sur le prix de l'entreprise, les difficultés de son exécution et le coût de son exploitation. M. Tassé n'a pas voulu faire une œuvre de parti ; il a puisé à toutes les sources et réuni toutes les opinions. Il croit, lui, que l'entreprise dépassera à peine 89 millions de piastres ; mais il a aussi le soin honnête de mettre sous les yeux du lecteur les chiffres de ceux qui pensent qu'elle coûtera plus—les uns fixant \$115,000,000.00, d'autres \$125,000,000.00, d'autres encore \$130,000,000.00. Tous les hommes politiques de vraies avoir en leur possession ce pamphlet écrit par une plume consciencieuse.

..

"Index Analytique des Décisions Judiciaires rapportées de 1864 à 1871," par Alphonse Lusignan, avocat, de St. Hyacinthe.—Nos remerciements à Mr. Lusignan pour l'envoi de son volume. Nous devons, en même temps, lui offrir nos excuses ; il y a longtemps que nous aurions dû faire au moins un accusé de réception. Nous allons aujourd'hui réparer notre négligence, et remplir un devoir bien agréable.

Ces travaux de compilation demandent un travail, une patience, une application extraordinaires. M. Lusignan, tout jeune avocat, n'a pas reculé devant la tâche : il s'y est dévoué pendant dix-huit mois, avec une assiduité sans relâche. Ajoutons que ses efforts ont été couronnés d'un plein succès. Son travail, grand volume de 303 pages, est très complet, irréprochable, et la digne continuation des ouvrages de l'Hon. Juge Ramsay et de Mr. Andrew Robertson, publiés en 1864. Il contient toutes les décisions rapportées dans les différentes revues légales depuis la publication des Index de MM. Ramsay et Robertson ; la célèbre dissertation du Juge-en-Chief Sewell sur les plaideries dans le Bas Canada, et des tables de référence, de concordance et les noms des parties. Pas n'est pas besoin d'insister sur la grande et incontestable utilité de ce genre de compilation analytique. L'homme de loi et tous les gens d'affaires y trouvent réunis en un seul volume des précédents judiciaires dont ils ont besoin tous les jours et qu'il leur faudrait chercher dans vingt volumes. C'est donc une grande épargne de temps et d'argent. Nous sommes convaincu que le livre aura un bon débit.

..

"Histoire de la Ville des Trois-Rivières et de ses environs," par Benjamin Sulte.—Nous venons tard, très-tard, parler de cet ouvrage. Notre excuse est bien légitime. La première, et la seule livraison de ce travail ne nous est tombée sous la main que ces jours-ci. En en parlant aujourd'hui, nous remplissons un double devoir et..... nous exécutons une vengeance. Le devoir nous est très doux : c'est de rendre justice, de faire hommage à un jeune auteur de talent et d'avenir ; puis, en second lieu, de l'encourager, de le forcer, en attirant sur lui les yeux du public et en lui rappelant la promesse de sa préface, à continuer une œuvre si utile à ses compatriotes.

Il y a aussi, dans notre mention, un grain de ressentiment amer, un désir difficilement comprimé de vengeance féroce. Voici ; à la fondation de l'Opinion Publique, M. Sulte avait promis d'en devenir le collaborateur assidu. Il a rempli cette promesse comme l'autre ; il a, nos lec-

teurs le savent et s'en lamentent, fait deux ou trois courtes apparitions dans nos colonnes, juste assez pour se faire désirer davantage. A ceux qui se plaignaient à nous de l'indolence ou de la paresse de M. Sulte, nous répondions, pour les apaiser, qu'il était occupé à son "Histoire de la ville des Trois-Rivières," qui devait avoir un ou deux volumes de 700 pages chacun. Il y a deux ans et huit mois de cela, et M. Sulte n'a rien fait pour son "Histoire" (excepté cette première livraison) ni pour l'Opinion. Cela n'est pas pardonnable. M. Sulte doit être exécuté, à moins qu'il n'écrive dans l'Opinion ou ne continue son "Histoire." Il lui faut faire l'un des deux pour se faire pardonner d'avoir négligé l'autre. C'est ce que disent les gens indulgents. Mais les hommes sérieux, qui comptent sur les promesses, exigent naturellement plus. Ils demandent les deux : continuation de son "Histoire" et collaboration à l'Opinion. Leur pardon n'est qu'à ce prix. Nous sommes leur fidèle organe et M. Sulte sera par nous tenu au pilori, tant qu'il n'aura pas fait, à genoux, amende honorable et repris son "Histoire" et sa collaboration à l'Opinion.

Après cette exécution consciencieuse, nous revenons au livre de M. Sulte. La portée et l'importance s'en détachent de la préface, qui est un petit chef-d'œuvre de simplicité, de clarté et de précision. C'est aussi un modèle du style approprié au genre de l'ouvrage. Nos lecteurs nous sauront gré de la reproduire en entier.

"Nous nous proposons, dit-il, de renfermer dans ce livre le récit des faits connus qui se rattachent à l'histoire de la ville des Trois-Rivières et de ses environs.

"Renouer la chaîne des traditions locales ; mettre en évidence les noms des plus anciennes et des principales familles du district, et réunir les opinions des hommes importants qui se sont occupés de cette partie de la province de Québec, tel est en peu de mots notre but.

"Nous aurons d'abord à raconter les guerres dont ces endroits ont été le théâtre ; la fondation et les agrandissements successifs de la ville, ainsi que l'arrivée des principaux groupes de familles qui en colonisèrent les environs. Plus tard, un examen des ressources naturelles des Trois-Rivières nous rapprochera plus particulièrement de l'époque moderne.

"L'histoire du Canada, considérée au point de vue général, est écrite et se trouve entre les mains de nombreux lecteurs. Nous pouvons parcourir les annales de notre passé, nous les rendre familières, remonter à nos origines, et revoir, pour ainsi dire, en face, nos aïeux dont, à si juste titre, nous avons droit d'être fiers.

"Des hommes laborieux et remplis de dévouement, ont remis en lumière les pièces authentiques sur lesquelles s'appuient les récits d'autrefois. L'existence de tout un peuple refoulé dans l'ombre s'est révélée aux yeux surpris des lecteurs étrangers ; un orgueil national très légitime s'est emparé de nos cœurs, et maintenant, fort de notre passé sans tache et sans remords, nous marchons avec confiance vers un avenir prospère que Dieu paraît nous avoir réservé.

"De nos jours, en parcourant la route majestueuse ouverte par les historiens du Canada, l'on se demande s'il ne serait pas opportun d'examiner minutieusement chaque endroit du paysage qu'elle traverse, et de nous arrêter devant les sites importants qui n'ont pas encore été l'objet d'une étude spéciale.

"La perspective d'écrire un nouveau livre d'histoire a bien ses attraits, surtout si l'on vient à songer que ce travail est la suite naturelle des grandes recherches entreprises pour ériger à la nation un monument digne d'elle et honorable au jugement de tous les hommes. Ce qu'il y a de vertus, d'héroïsme et de nobles actions dans les traits saillants de notre histoire se retrouve dans le cadre plus restreint mais non moins vénérable de nos chroniques locales. Puisque le Canada a une mission à remplir sur ce continent, dans le même ordre de choses, chacune de ses villes doit avoir aussi sa mission particulière, qu'il ne faut pas trop tarder à comprendre. Ce point bien saisi, tout s'élargit et prend des proportions attrayantes.

"Rassemblons donc les matériaux qui peuvent servir à cet objet. Dans le domaine de l'histoire, rien n'est petit, rien n'est perdu, tout peut être utile, ou au moins intéressant, lorsqu'il s'agit d'événements, de lieux et de personnages qui nous touchent de si près.

"Quelque soin que nous ayons apporté à la préparation de ce livre, il peut n'être pas exempt d'erreurs. Nous recevrons avec reconnaissance les renseignements que l'on voudra bien nous communiquer à cet égard, et rien ne sera négligé pour mettre les lecteurs en garde contre les fautes qui nous auront été signalées.

"L'histoire des Trois-Rivières n'ayant jamais été imprimée avant ce jour, nous indiquons autant que possible, les sources où nous avons puisé, afin de mettre ceux qui voudraient suivre ces jalons, en mesure de compléter notre travail, car de toutes les pages de l'histoire du Canada qui restent à écrire, celle qui concerne les Trois-Rivières est peut-être la moins connue. Cette œuvre a pour nous des attraits particuliers, nous la tentons, en disant avec le poète :

"On le peut, je l'essaie ; un plus savant le fasse."

M. Sulte est fidèle à ce programme dans sa première livraison—depuis la découverte du Canada jusqu'à l'année 1637. Cette livraison est une page d'histoire très intéressante et très complète. Le cadre est beaucoup plus large qu'on ne le croirait tout d'abord. La ville des Trois-Rivières a joué sous la domination française un rôle très important. Elle avait son gouvernement à part et indépendant. Il y eut même un temps où elle tenait en ses mains et balançait les destinées de l'ancienne colonie française.

Cette Histoire sera, en outre, enrichie de cartes, de plans et d'autographes qui, à en juger par ceux de la première livraison, lui ajouteront un grand prix. Elle fourmille aussi de notes et de renseignements inédits, que M. Sulte n'a pu se procurer que grâce à un travail de bénédictin. Tout le monde doit se féliciter de voir une telle histoire entreprise par un jeune homme qui réunit à

de belles facultés des sentiments aussi religieux que patriotiques. L'Eglise, comme nous le disions en parlant du livre de l'abbé Chandonnet, est intimement liée à nos origines et à notre histoire. C'est elle qui a fondé la colonie et l'a maintenue encore si française et catholique. M. Sulte n'ignore pas ce rôle. Il a mis son œuvre sous le patronage de l'Eglise en la dédiant à Mgr. Laffèche. Il ne nous reste plus qu'un souhait à exprimer, c'est que M. Sulte puisse bientôt reprendre des travaux dont tous les amis des lettres attendent la continuation avec impatience.

J. A. MOUSSEAU.

Nous avons pu nous procurer la fin du discours remarquable de l'hon. juge Loranger, nos lecteurs nous en sauront gré, car c'est un magnifique morceau d'éloquence.

FIN DU DISCOURS DE L'HON. JUGE LORANGER AU BANQUET DE M. CHERRIER.

Cependant la raison humaine impuissante à accomplir l'œuvre d'émancipation qu'elle avait entreprise, dut y renoncer en faveur de l'idée chrétienne, qui dédaignant la sagesse des philosophes, et s'éclairant des lumières de l'Evangile, de préférence à la philosophie du Portique ou de l'Académie, et de la doctrine de St. Paul l'apôtre des Gentils, plutôt que de celle de Zénon, le maître des jurisconsultes, régénéra la société.

On ne peut pourtant pas nier qu'en introduisant dans le dogme des lois les notions de la raison naturelle, et les maximes de la morale humaine, le droit n'eût dans une certaine mesure, préparé les esprits à accepter les vérités de la raison révélée, et les dogmes de la morale divine.

Le paganisme touche à sa fin. A la vue du Labarum, l'aigle romaine s'est envolée du Capitole, et un cri de détresse répété par le monde entier s'est fait entendre dans la Cité de Romulus ; "les Dieux s'en vont" !

Le droit cependant resta.

On l'eût cru disparu avec les autres institutions de Rome dans l'abîme, où les hommes du Nord descendus des hauteurs du Caucase, vengeurs des haines séculaires de leurs pères jadis enchaînés par les légionnaires de Rome, précipitèrent le monde romain ; mais la puissance qui veillait sur l'humanité, veillait aussi sur le droit, le Christianisme le sauva, et un siècle et demi après la chute du dernier des Empereurs d'Occident, nous le trouvons assis avec Justinien sur le trône de Byzance !

Conservé par Tribonien, Théophile et Dorothee, il est encore payen dans les Pandectes et les Institutes, mais il est devenu chrétien dans le Code et les Novelles.

C'est de ces sources qu'il partira pour s'incorporer dans le droit canon, et régir les tribunaux ecclésiastiques, presque les seuls réguliers pendant cette période d'interrègne légal qui s'est écoulée du huitième au douzième siècle, depuis la perte des Pandectes, jusqu'à leur découverte au champ d'Amalphi.

Nous sommes en plein moyen-âge et en pleine féodalité, ce moyen-âge aussi excessivement vanté que décrié, cette féodalité sur laquelle l'histoire n'a peut-être pas encore porté son dernier jugement, mais qui dans l'ordre légal se résume par un mot : l'oppression.

"Tout appartient au seigneur, terre, prés, champs et vignes, l'eau qui coule, l'herbe qui verdoie. Le seigneur enferme le "villain sous fers et sous gonds. Tout est au seigneur, rien n'est au villain, qui n'a pas même la joie de ses légitimes "amours."

Telle est la symbolique du droit féodal de ces siècles de violence dont le pouvoir monarchique a délivré l'Europe. Deux grands faits historiques, d'origine différente mais identiques dans leurs résultats ont brisé les chaînes de la féodalité ; l'affranchissement des communes et la soumission des grands vassaux au pouvoir monarchique.

Pour nous borner à la France ; qui peut nier l'influence des légistes sur ces deux événements ! Ce ne fut pas sur le champ clos des tournois, sous les regards brûlants de la foule, ni au milieu des batailles, mais dans le silence de l'étude, la solitude et la méditation du droit romain ressuscité, que s'est exercée cette influence.

Ce fut en proclamant timidement d'abord, ouvertement ensuite, les principes admirables des jurisconsultes romains, sur l'égalité des hommes et l'égalité des droits, sur les caractères odieux des privilèges et l'inhumanité des servitudes, la prééminence du droit naturel qui repousse toutes les injustices, et tant d'autres maximes semblables que consacra le corps du droit civil, que les légistes firent pénétrer dans le droit public d'abord et ensuite dans le droit privé, les germes des libertés publiques de la France.

Comprenant que cette lutte de la Couronne, cherchant l'abaissement des grands vassaux pouvait tourner au profit du peuple, ils se rangèrent de son côté pour soutenir les droits absolus de la Monarchie. Mais quand cet absolutisme dégénéra en tyrannie contre le Tiers-Etat délivré des seigneurs, mais de nouveau opprimé par le pouvoir royal, ils le combattirent.

Ainsi dans cette longue période qui commence par Louis le Gros, et finit par les Valois dans l'histoire de France, et qui s'ouvre par Pierre Desfontaines et se termine par Charles Dumoulin dans l'histoire du Droit, voyons-nous constamment les légistes et les parlementaires, unis au peuple et combattre pour ses libertés, disons tout de suite pour les droits de l'humanité.

A quoi bon nommer Beaumanoir, Boutellier, Guy-Coquille, Loisel, Charondas, de Thou, Molé, Brisson et tant d'autres, noms fameux que quiconque lit l'histoire du barreau français et des Parlements ne peut ignorer. On les trouve dans toutes les pages.

On a attribué aux philosophes du dix-huitième siècle les réformes opérées par la Révolution française dont je suis loin de vouloir me faire le panégyriste absolu. Sans aveuglement, je ne puis pourtant méconnaître ses conquêtes dans le sens des libertés légitimes. Elle a méconnu l'idée religieuse, et c'est à cet endroit aussi bien qu'à celui des excès, dont elle a été sinon la cause, du moins l'occasion, que j'impose une réserve prudente à mon admiration.

Eh bien, attribuez si vous le voulez, mon opinion à une préférence aveugle en faveur de notre ordre, mais je trouve en vérité les vraies libertés mieux exposées et les droits de l'homme mieux établis, dans les livres des jurisconsultes que dans ceux des philosophes. A mon sens, il y a plus de philosophie véritable dans cinquante pages d'Aguesseau et de Domat que dans les ouvrages entiers de d'Alembert et de Diderot.

Pour parler du rôle du droit dans les autres pays de l'Europe,

dans l'Allemagne, la vraie patrie du droit civil, dans l'Angleterre qui n'a pas à proprement parler de lois écrites, et où le droit est l'œuvre des tribunaux, c'est-à-dire des légistes, serait nous entraîner dans des limites d'un sujet peut être intempestivement traité.

Je ne puis cependant pas m'asseoir sans dire un mot, un seul mot du droit et ce sera le dernier, en Canada.

Il n'y avait pas d'avocats dans la colonie sous l'ancien régime et l'on s'est réjoui de leur absence. "Il n'y a pas d'avocats en ce pays," semble dire avec approbation, le procès-verbal de l'Ordonnance Civile.

Pour moi, si j'avais à déplorer la disparition du drapeau fleurdelisé de nos remparts, je regretterais cette absence.

L'absolutisme des autorités locales fut une des causes de l'affaiblissement du régime colonial. La race française fut sauvée par le droit privé, mais le droit public fit perdre la colonie à la France. Or, cet absolutisme gouvernemental qui mieux que les avocats l'eussent combattu, et faisant pour la Nouvelle France ce qu'ils avaient fait pour l'ancienne n'en n'eussent-ils par mitigé la fâcheuse influence!

Cette supposition ne trouve-t-elle pas d'ailleurs sa preuve dans l'histoire du barreau bas-canadien dont M. Cherrier nous a dit de si belles choses. Pour ne pas répéter ce qu'il vous en a dit, et ne pas décolorer le tableau qu'il vous en a fait, je dois pourtant m'arrêter ici, incertain sur la valeur de mes appréciations, mais fort certain que si j'en ai outré la faveur, je trouverai parmi vous plus d'un apologiste et pas un seul contradictoire.

A TRAVERS MES LIVRES.—LA CHASSE.

Eh bien, mes amis, avez-vous fait bonne chasse? Combien de lièvres, et combien de perdreaux? Combien d'ours sont tombés sous vos balles meurtrières? A combien d'élan avez-vous fait mordre le gazon des forêts?

Car l'automne, qui est la saison maussade entre toutes les saisons, est pour vous, beau chasseur, une époque glorieuse, où vous vous distinguez par mille exploits brillants. C'est en septembre, ou en octobre à coup sûr, que vous partez en guerre pour les régions giboyeuses. Déserteur de la vie civilisée, vous fuyez la ville ou le village, pour vous enfoncer dans les bois solitaires, cherchant à étancher dans le sang des hôtes de la forêt votre soif de sang et de carnage.

Ah! vous avez bien raison d'abandonner un poste ennuyeux et désolé, pour essayer de la vie sauvage, pendant quelques semaines. Ils sont bien laids, et bien sombres les sentiers battus où nous piétinons du matin au soir, coudoyant à toute heure les affaires et les affamés qui courent après la fortune.— Vous autres, joyeux compères, sanglés, bottés, guêtres, et l'arme au bras, vous courez à travers bois, sans soucis des choses de ce monde, sans préoccupation d'aucune sorte, contents de votre liberté, heureux de vos prouesses, fiers comme des rois, qui n'ont d'autre joug que celui de Dieu.

La chasse n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Les chasseurs sont parfois ridicules, et l'on sait qu'ils offrent une mine abondante à exploiter, aux railleurs de la presse, qui ont tiré de leurs folles aventures un texte inépuisable aux plus agréables plaisanteries.

Le *Charivari* ne tarit pas de propos pleins de sel, de récits d'un comique irrésistible, à cette époque où le parisien déserte le boulevard pour gagner les bois. Cham, le maître-caricaturiste du temps, a des séries qui vous font pâmer de rire, tant les dessins sont drôles et les légendes spirituelles.

Il vous représentera, par exemple, un parisien épris d'une folle passion pour la chasse, déchargeant sa carabine sur un lièvre, qu'il a aperçu au fond de son jardin. Hélas! ce lièvre n'était autre chose que le jonet de son aîné, qui l'avait acheté la veille, en compagnie de sa maman, chez le marchand du coin. L'homme, qui a pu viser tout à l'aise, a fait voler le lièvre en éclats, ce qui le laisse plongé dans le plus profond ébahissement. Et quelle responsabilité à assumer devant Toto, qui n'entend pas badinage en matière de joujoux.

Un drôle de pistolet à contempler dans la forêt, c'est le chasseur amoureux. Vous croyez qu'il va oublier sa toquade, et entrer dans le mouvement, comme l'heureux gaillard qui n'a jamais senti battre son cœur. Ah! vous n'y êtes pas.

Regardez-le; il a choisi un endroit bien solitaire, où rien ne viendra le troubler que le gazouillement des oiseaux et le murmure de la brise dans le feuillage. Il est là, étendu sur le sol, et il rêve. Son fusil, inutile, délaissé, honteux de son rôle, git à ses côtés.

Certes, l'amour est une belle chose, mais à quoi bon chasser, lorsqu'on est amoureux?

Enfin, mon beau chasseur, te voilà de retour! Tel qui part pour un an croit partir pour un jour! Tu fis la chasse à l'aigle, au milan, au vautour. Mieux eût valu la faire au doux oiseau d'amour.

Eh! bien, c'est cet oiseau que vise notre chasseur amoureux, rêvant sous la feuillée.

Buffon est un admirateur de la chasse. "L'homme sait user en maître, dit-il, de sa puissance sur les animaux... Le goût de la chasse, de la pêche, est un goût naturel à tous les hommes... Quel exercice plus sain pour le corps? quel repos plus agréable pour l'esprit?... C'est le seul amusement qui fasse diversion entière aux affaires, le seul délassement sans mollesse, le seul qui donne un plaisir vif, sans langueur, sans mélange et sans satiété."

Chassez donc, braves sportsmen qui avez des loisirs. Vite aux grands bois qui estompent là-bas l'horizon, et dont la masse noire vous semble d'ici pleine de mystère. Hardis, et en avant! Abattez le lièvre, tirez le faisan, et que ni tourterres ni perdrix ne trouvent grâce à votre tribunal. Tant pis pour le chevreuil qui se hasarderait sur votre route; qu'une balle rapide aille lui rappeler qu'il y a de par le monde un bipède qui devient féroce, lorsqu'il s'affranchit des molles étreintes de la politique. N'épargne point le lapin, ce quadrupède rongeur, comme l'appelle malicieusement le dictionnaire. Le lapin a du bon, il fait des gibelottes. Mais, vaillant homme, si un ours à mine féroce passe à portée de ton arme meurtrière, oh! pour le coup, tue-le, et prends garde qu'il ne te tue. L'ours n'est pas brave de sa nature, mais lorsqu'on l'irrite, sa colère est à craindre.

Les peaux rampaient sur la terre écorchées,

Les chairs au feu mugissaient embrochées;
L'homme ne put les manger sans frémir,
Et dans son sein les entendit gémir.

Et Jean-Jacques Rousseau, qui cite ces vers, ne manque pas une aussi belle occasion de déclamer contre la chasse. "Ma sottise et grossière gourmandise n'enrichirait point un maître d'hôtel; il ne me vendrait pas au poids de l'or du poison pour du poisson; ma table ne serait point couverte avec appareil de magnifiques ordures et de charognes lointaines..."

Voilà pourtant dans quel abîme d'exagération peuvent tomber ces déclamateurs à froid. Ordures et charognes! et quoi donc, s'il vous plaît? tout bonnement bécasses, perdreaux, lièvres, chevreuils et venaisons de toute sorte. Y a-t-il là de quoi soulever de dégoût le cœur de l'illustre amant de Mme de Warrens?

Mais n'appuyons pas, glissons, suivant le conseil de la critique.

Mais Bossuet lui-même a dit: "Tous les raffinements dont nous nous servons pour couvrir nos tables suffisent à peine à nous déguiser les cadavres qu'il nous faut manger pour nous assouvir."

Et Montaigne: "Je hais, entre autres vices, la cruauté, et par nature et par jugement comme l'extrême de tous les vices; mais, c'est jusque à telle mollesse, que je ne vois pas égorger un poulet sans déplaisir, et vois impatientement gémir un lièvre sous les dents de mes chiens."

Une anecdote à propos de chasseurs. Le célèbre tragédien Larive avait, dans la vallée de Montmorency, une fort belle habitation, et souvent il chassait dans le voisinage. Un jour qu'il s'était laissé entraîner sur les terres du prince de Condé, un garde survint et lui dit:

—De quel droit chassez-vous ici?
Le tragédien le regarde du haut de sa grandeur, et, se souvenant à propos du rôle de Mahomet, répond avec un geste théâtral:

Du droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

—Ah! pardon, monseigneur, dit le garde abasourdi, je ne savais pas... Pardon!...

Je suis assez perté à croire que pour être bon chasseur, il faut avoir l'esprit et le cœur libres de soucis et de préoccupations absorbantes.

Sans doute que le chasseur ne doit pas refuser un souvenir par-ci par-là aux absents; aux parents et aux amis qu'il a laissés perdus dans le brouhaha de la vie mondaine, il peut "faire à savoir" de ses nouvelles, de temps en temps; mais il doit le faire avec concision, sans amplifications inutiles, sans élan passionnés de l'âme ou du cœur, comme on en retrouve chez les vulgaires mortels, grandis sous le climat énervant des salons.

—"Madame, il fait grand froid, et j'ai tué cinq loups," écrivait à sa légitime moitié, je ne sais plus quel grand personnage de France, chasseur émérite. Et c'était tout, pas une ligne, pas un mot de plus.

Si tous les personnages des romans étaient aussi laconiques, leurs folles équipées, ou leurs sottises épopées languiraient bien moins.

Et maintenant, ami chasseur, si tu rapportes pour ma table un lièvre ou un perdreau, fais, je t'en supplie, qu'il ne soit pas trop faisandé! Cela me mortifierait beaucoup....

UN SOLITAIRE.

L'EXPOSITION DES TROIS COMTÉS.

M. Benoit, député pour Chambly, a publié dans la *Minerve* des renseignements intéressants sur cette exposition qu'il a le mérite d'avoir organisée. Voici ce qu'il dit:

Par la liste des prix on voit que Chambly a 95 prix, Laprairie 80, et Verchères 76. Laprairie remporte \$378, Chambly \$312, et Verchères \$244.

Laprairie a gagné les prix les plus élevés. C'est ce que l'on pensait généralement et l'on a été quelque peu surpris de voir que Chambly et Verchères aient pu suivre ce comté d'aussi près et même le battre sur quelques points.

Ce tableau démontre aussi que Chambly et Verchères sont supérieurs à Laprairie pour les chevaux en général. Ceci est dû probablement aux importations plus anciennes du Percheron et du Normand, et à la proximité des éleveurs de l'île de Montréal. Chambly et Verchères n'ont qu'à se bien tenir, car Laprairie avec les magnifiques étalons, qu'il avait à Longueuil et qui feraient la gloire de n'importe quelle Exposition, promet de prendre une brillante revanche à la prochaine Exposition Régionale, si ces comtés ne font pas des efforts extraordinaires pour conserver leur supériorité.

Il est surprenant que Laprairie soit inférieur à Chambly, dans les Bêtes-à-cornes, lui qui a les Ste. Marie, les Bruneau, les Monchamp, etc., qui tiennent depuis longtemps de superbes taureaux. Il est vrai qu'ils rencontrent de rudes concurrents à Chambly, dans les Brosseau, les Yule, les Laramée, les Ménard, les Brais, les Vincent, etc. La faiblesse de Verchères, dans cette section, s'explique un peu par les difficultés de rendre à Longueuil, des animaux de garde difficile et onéreuse. Les quelques bêtes-à-cornes que Verchères exposait, étaient en général très remarquables. Les Beaudry, les Sénécal, les Faneuf, les Duhamel, les Lussier, etc., promettent de ne pas rester en arrière de leurs rivaux.

Dans la section des moutons, Laprairie montre une supériorité écrasante. Les chiffres le disent éloquemment. Verchères même a le pas sur Chambly. Il faut déclarer aussi que les moutons de Laprairie sont réellement supérieurs et à un point tel, que c'est une gloire pour Verchères et Chambly d'avoir osé lutter contre les Ste. Marie, les Boilleau, les Charron, les Brassard, les Moquin, les Brosseau, etc., et d'avoir été assez heureux de leur arracher quelques prix.

Laprairie s'est encore distingué dans la section des cochons. Verchères vient ensuite. Nul doute que Verchères eût égalé Laprairie, si les Brillon, etc., avaient amené leurs élèves. Ce qui le prouve, c'est que Laprairie a remporté plusieurs prix avec des sujets, de la provenance de Verchères. La lutte aurait été intéressante, aussi, entre les collections très remarquables de MM. Ste. Marie et Brillon.

Chambly a été malheureux dans les sections des moutons et des cochons. A part des élèves de MM. Stephens, Yule, etc., et de quelques produits du cochon Yorkshire, que possédait la société d'agriculture, rien de particulier à ce comté; des emprunts faits à Verchères, à Laprairie et ailleurs, mais générale-

ment inférieurs à leurs ascendants. Rien, dans ces deux sections, de comparable aux races bien marquées des White Chester et des Berkshire de Verchères et de Laprairie.

Laprairie a presque tous les honneurs des races pures. Il le mérite bien. A part quelques exceptions honorables, Chambly et Verchères n'ont rien à comparer à Laprairie. Inclignons-nous devant nos maîtres et tâchons d'imiter leur esprit d'entreprise, sous ce rapport.

Pour la laiterie et l'industrie, Verchères et Chambly se disputent vivement la palme, en laissant Laprairie loin derrière eux. C'est une petite consolation. Verchères a même été un peu surpris, de trouver dans Chambly un adversaire aussi redoutable. A la prochaine exposition régionale, il pourrait arriver que, profitant des leçons que lui a données Verchères, cette année, Chambly porterait la hardiesse jusqu'à essayer à lui enlever cette vieille renommée, qui fait tant d'honneur à l'habileté et à l'industrie de ses Dames.

CHRONIQUE ELECTORALE.

La renommée n'a pas assez de ses cent bouches pour publier tout ce qui se fait ou se dit, de ce temps-ci, aux Etats-Unis; il faut choisir et condenser.

L'excitation sur le grand sujet du jour est à son apogée. Le résultat des élections de la Géorgie avait répandu une certaine tiédeur dans le camp républicain; bien que la majorité des démocrates n'ait été que de 30,000 cette année, contre 46,000 aux dernières élections, mais une défaite est toujours une défaite. Les deux partis attendaient avec impatience et crainte la journée du 8 octobre. La Pensylvanie, l'Ohio, l'Indiana, le Nebraska, et le district de Colombie ont décidé de quel côté penchera la balance électorale, en novembre prochain.

Le *World*, le journal démocrate le plus juste dans ses appréciations, disait, que le parti qui emporterait 2 ou 3 des grands Etats, élirait son candidat le 5 novembre. La *Tribune*, plus craintive, disait que rien moins qu'une défaite dans les trois grands Etats, pourrait rendre certaine la défaite des démocrates aux élections présidentielles.

Le *World* et la *Tribune* doivent être en deuil, car les cinq états et districts dont les élections locales ont eu lieu, le 8 courant, se sont prononcés pour les républicains. La Pensylvanie a donné 30,000 de majorité, l'Ohio 15,000.

La politique aux couleurs variées passera comme les *Dolly Warden*.

Mercredi soir, 9 octobre, il y a eu dans Lowell une démonstration monstre en faveur de Grant et de Wilson. Il y avait 12,000 *tanneurs* portant flambeaux et 30 bandes de musique. C'est la plus grande démonstration du genre qu'il y a eu, de mémoire d'homme, dans cette section de l'Union américaine. Sur tout le parcours on lançait des feux d'artifices et on offrait des rafraichissements aux *processionnistes*.

Les Canadiens étaient représentés par le Club républicain de Manchester, N. H., qui comptait 70 membres dans la procession, sous le commandement du capitaine Leduc. Les Canadiens portaient des capotes noires avec casques bordés de rouge et étaient précédés du tricolore et de deux drapeaux américains.

La ville de Lowell se rappellera longtemps le 9 octobre 1872.

Pendant que les Canadiens de Manchester, N. H. sont organisés en club républicain, les Canadiens de Nashua ont formé un club Greeley et Brown; mais on ne sait pas encore s'ils arborent les couleurs des démocrates ou des libéraux républicains.

Manchester a aussi un club de cinq ou six Canadiens démocrates, mais contrairement à nos amis de Nashua, qui sont sincères dans leurs opinions, nos démocrates de Manchester ne sont que des marionnettes que des Irlandais font gambader en arrière des coulisses.

Ce club doit arborer un drapeau américain, avec l'empreinte d'un castor et le nom de leur orateur au-dessous, comme enseigne.

Le comité national républicain de New-York tient, toutes les semaines, des assemblées publiques où les plus célèbres orateurs des Etats-Unis se font entendre tour à tour.

Il y a une semaine c'était le tour du juge Pierrepont et du nègre Ferd. Douglass. Pierrepont a connu intimement le général Grant; sa position et sa réputation donnent beaucoup de poids à sa parole. L'éloge de Grant sortant de sa bouche n'est pas une éloge intéressée et on a la conscience nette de travailler au triomphe de l'administration actuelle avec l'appui d'un tel homme.

HENRI MAX.

Le chagrin, l'anxiété excessive, une étude prolongée, produisent une infirmité dans le système nerveux, en proportion de ce que la force de ce système est affectée par une intelligence troublée; ainsi les organes de la digestion, assimilation et nutrition seront rendus inactifs et lourds en proportion de ce que le système deviendra infirme. Chaque individu a un organe plus faible que les autres, et c'est celui-là qui souffre toujours le premier, à l'époque de la prostration du système nerveux; par exemple des nouvelles affligantes causent quelquefois une suspension entière de l'action musculaire du cœur, quand le malade est dans un état de débilité, produisant une hémorragie soudaine et la mort. Il ne reste plus aucun doute sur la manière pratique de renforcer le système nerveux, et au moyen des nerfs les muscles des organes affaiblis. Il a été prouvé, dans des cas nombreux, que le sirop composé d'Hypophosphite de Fellows possède ce pouvoir. Il donnera de la force pour surmonter le trouble et l'affaiblissement. Les personnes accoutumées à voir tout en noir, et pour qui la vie n'a aucun plaisir, apprendront en faisant usage de ce sirop à aimer et jouir de la vie, et ceux qui étudient fort et durant de longues heures trouveront que ce sirop donne le pouvoir au cerveau d'endurer de plus longues heures de travail.

AU PUBLIC.—Comme il a été constaté que les plus beaux Casques, Manchons, Collettertes, Gants, Manteaux pour Dames, capots pour messieurs, etc., etc., en vision, mouton de Perse, seal-skin, Loutre et Castor se trouvent chez F. X. Dubuc et se vendent à 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs, Nous invitons le Public à aller visiter ce grand et nouvel établissement qui est au No. 349, Rue Ste. Catherine, coin de la rue Wolfe, à l'enseigne du Lion et de l'Ours. 3-43 m.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Rien de très-intéressant. Gambetta continue de faire des discours en faveur de la république, mais la vraie république, comme il l'appelle, celle qui doit venir après la république actuelle qu'il trouve trop conservatrice et qu'il soutient faute de mieux. Louis Veillot a publié dans L'Univers un article violent contre Gambetta, il le traite de hâbleur, d'homme sans idées et sans principes, et lui prédit que, comme beaucoup d'autres agitateurs, il sera foulé aux pieds par la révolution qu'il aura déchaînée. Les journaux impies sont plus violents que jamais contre la religion dont ils se moquent de mille manières; ils en veulent surtout à Notre-Dame de Lourdes et tournent en ridicule les pèlerinages dont elle est l'objet. Pour racheter ces impiétés, un grand nombre de membres de l'assemblée nationale annoncent qu'ils iront bientôt à Lourdes prier pour la France. D'après le ton de la presse française, on serait porté à croire qu'il y a en France des éléments pour une autre révolution bonapartiste; on n'aurait pas forcé, sans raison, le prince Napoléon de laisser le pays. D'un autre côté la conduite de Gambetta commence à inquiéter M. Thiers.

Protestation de Chambord.

Le comte de Chambord a écrit une lettre dans laquelle il proteste contre l'établissement de la République comme forme permanente de gouvernement. Il dit que la monarchie seule peut sauver la France; qu'il n'y a pas de différence entre un parti de violence qui promet la paix aux hommes, tandis qu'il déclare la guerre à Dieu, et les hommes prudents qui cherchent à obtenir les mêmes fins par des moyens détournés. Le prince Napoléon s'est adressé au procureur général de la république dans le but d'obtenir jugement contre le ministre de l'intérieur, le préfet de police et autres qui ont pris part à son expulsion du territoire français. Il fait cet appel suivant les clauses du code civil et si sa prière n'est pas écoutée, il poursuivra les personnes en question devant les tribunaux et s'efforcera par tous les moyens que lui offrent les lois de recouvrer ses droits de citoyen français et de faire punir ceux qui l'ont illégalement chassé de sa patrie.

Elections en France

Des élections pour remplir les sièges vacants dans l'assemblée ont eu lieu. A Bordeaux, Caduc, républicain, a obtenu 19.772 voix contre 5.328 voix pour Forcade-La-Roquette, conservateur. Dans les départements de l'Oise, du Morbihan et des Vosges, les candidats radicaux des villes, Roussel, Beauvais et Meline, ont été victorieux.

ITALIE.

En Italie le gouvernement de Victor Emmanuel ne sait pas trop où il va et jusqu'où il doit aller; poussé d'un côté par le radicalisme et arrêté de l'autre par la crainte de soulever les honnêtes gens, il retient à demi la main qu'il porte sur les institutions religieuses.

On dit que le pape a fait savoir à M. Thiers qu'il ne laissera pas Rome, mais on ajoute qu'il aurait envoyé auprès des empereurs de Russie, de Prusse et d'Autriche, un prélat chargé d'appeler leur attention sur la situation faite à l'église par l'usurpation italienne, et pour leur faire connaître l'intention qu'aurait le Saint-Siège de ne pas convoquer en Italie le concile qui devra, à la mort de Pie IX, choisir un autre pape. On croit qu'un concile ne pourrait se réunir en Italie sans danger pour son indépendance.

Il est fortement question depuis quelque temps d'un projet de loi que le gouvernement italien préparerait pour décréter la suppression des corporations religieuses. Le pape répondrait à cette nouvelle persécution par une protestation qu'il adresserait à l'Europe et dans laquelle il dénoncerait énergiquement cette nouvelle violation de la foi jurée, des engagements les plus solennels.

En Angleterre on s'occupe de la session prochaine du Parlement qui est convoqué pour le 17 décembre.

BELGIQUE.

Un homme qui avait participé aux excès communs à Paris vient de se constituer prisonnier entre les mains des autorités à Bruxelles, en déclarant qu'il avait été le complice de Tropmann dans l'assassinat d'une famille entière de Paris. Un examen de l'état mental de cet individu a donné la certitude qu'il jouit de toute sa raison.

ESPAGNE.

Les Cortès ont voté par 205 voix contre 68 le discours en réponse à l'adresse du trône. Les votes négatifs proviennent des républicains et des alphonsistes.

L. O. DAVID.

RÉUNION DE STEEPLE-CHASES.

Le club de chasse "Montréal" a donné ses courses annuelles jeudi dernier après-midi, sur la propriété de M. D. L. McDougall, Côte Ste. Catherine.

Le temps était assez beau, mais le terrain n'était pas, les dernières pluies l'ayant rendu tout-à-fait impropre aux courses du genre de celles qui avaient lieu.

Les spectateurs, bravant les mauvais chemins, s'étaient rendus en assez grand nombre, le beau sexe y étant bien représenté.

Malgré la maladie qui règne actuellement parmi les chevaux, presque tous ceux entrés pour ces courses étaient en bon état, quelques-uns seulement en étaient affectés.

La première course était ouverte aux chevaux n'ayant jamais gagné de courses à barrières, ayant été régulièrement montés durant la saison courante et appartenant bona fide aux membres possesseurs d'une meute établie; distance, 2 1/2 milles sur un ter-

rain qui n'était certainement pas propre à la chasse, \$150 au premier cheval et \$50 au second, poids suivant l'âge.

Les chevaux suivants étaient entrés et partirent tous, à l'exception de Fanny. Bismarck, 5 ans, à M. W. J. Cunningham; Gay Lad, 4 ans, à P. Rooney, Dandy, 9 ans, à O. Turgeon; St. Bernard, âgé, à A. Allan; Wagram, âgé, Shipman; Edith, 6 ans, P. L. Hart, Fannie, âgée, J. Turgeon.

Le départ fut magnifique, les chevaux allant ensemble jusqu'à la première haie qui fut prise par Gay Lad, Bismarck, Dandy et St. Bernard, le vétérana Wagram, désarçonnant son jockey, fut bientôt hors de la course.

Gay Lad, augmentant toujours la distance qui le séparait de ses confrères, arriva premier longtemps avant les autres, Bismarck, second; Dandy, troisième.

La seconde course était ouverte à tous chevaux, \$225 au premier, \$50 au second; distance à peu près trois milles.

Sur seize entrées, trois seulement furent remplies: Trade Wind, bien connu, Viley, non moins connu et Mitchell, autre célébrité turfiste. Cette course manqua d'intérêt, car Trade Wind prit le devant au départ et le conserva jusqu'à la fin, gagnant sans difficulté. Viley, qui avait suivi Trade Wind tout le long du parcours, n'arriva que troisième; le fameux fossé lui ayant été fatal. Mitchell, qui faillit avoir le même sort, fut plus heureux, et arriva second, mais longtemps après le vainqueur.

Le dernier steeple-chase, pour chevaux demi sang, \$150 et \$25, n'amena que six chevaux sur dix-sept entrées: Kate, Woodstock, Lord Musk, Bay Dick, N. P. et Sea Foam. Quelques-uns ayant couru dans les courses précédentes, étaient trop fatigués pour en fournir une nouvelle, aussi furent-ils retenus à l'arrière.

Kate et Lord Musk coururent sous protêt, ayant été accusés d'être pur sang. Kate eut le devant au départ, suivie par Woodstock, les autres à quelque distance. Après une très belle course, les chevaux arrivèrent dans le même ordre: Kate, première, quelques longueurs en avant de Woodstock.

Avec cette course finissait le programme de la journée.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

M. Scott, architecte du département des Travaux Publics, est occupé à faire le plan d'une nouvelle galerie spacieuse dans la Chambre des Communes, pour les journalistes.

M. Vincent Casault remplace feu M. Geo. Campbell, comme caissier du Bureau de la Douane à Québec, et M. Edouard Huot remplace M. Casault dans la charge que ce dernier monsieur occupait dans ce même bureau.

Le Constitutionnel dit que les employés du chemin de fer de la Rive Nord s'occupent en ce moment de faire un relevé des terrains sur la ligne principale, des deux côtés du St. Maurice.

Les journaux canadiens font de grandes éloges de M. Benjamin Rivard qui vient de mourir à Bécancourt, à l'âge de 85 ans. Il appartenait à l'une des plus anciennes et les plus nombreuses familles du pays. Il servit dans la guerre de 1812 en qualité de lieutenant et fut, en 1837 et en 1838, un chaud patriote. Il descendait directement de Nicolas Rivard, sieur de Lavigne, qui figure dans le recensement de 1666, à Trois-Rivières. Nicolas Rivard, sieur de Lavigne, était marié à Catherine St. Père. D'après M. B. Sulte, (Histoire des Trois-Rivières, page 102) de ce même Nicholas Rivard descendait Mgr. Langevin et l'hon. H. L. Langevin par leur mère, dame Sophie Laforce, fille du notaire et lieutenant-colonel Laforce.

La séance de l'Union Catholique, dimanche dernier a été brillante. MM. Bourgoin, Chapleau, Dunn, Letondal et Boivin y ont discuté la question de l'émigration avec talent.

On dit que M. Gaillemot dont nous avons déjà parlé se propose d'établir à St. Lin, sa paroisse natale, une ferme-mo-dèle de première classe; il doit aussi y construire une villa magnifique. Nous félicitons ce monsieur de consacrer une partie de sa fortune au progrès de l'agriculture dans ce pays.

IMPORTANT.—On lit dans une dépêche de Montréal au Globe: On annonce que la Banque de Montréal avancé vingt millions sur les billets qu'elle a escomptés et que la gêne du marché monétaire ne diminuera pas beaucoup avant le printemps. "On dit qu'une difficulté sérieuse existe entre les deux compagnies du chemin de fer du Pacifique. La Cie. MacPherson a protesté auprès du gouvernement contre les conditions de la fusion et la Cie. Allen a répondu à ce protêt."

A ce propos nous pouvons ajouter que le Telegraph, de St. Jean, organe ministériel, donne à entendre que le gouvernement va prendre des mesures pour former une organisation en dehors de ces comités, en s'appuyant sur les provinces maritimes et les capitalistes anglais.—Nouveau Monde.

Nous signalons avec plaisir l'arrivée au milieu de nous d'un industriel français renommé, qui vient avec toute sa famille s'établir définitivement au Canada.

M. LeMétayer-Masselín, membre de la société coopérative de Bernay, dont il a été directeur, s'est décidé à consacrer son expérience et son travail à la création dans notre pays, de l'industrie rubanière. Avant de quitter la France, il a reçu de M. Bossange toutes les instructions dont il pouvait avoir besoin relativement aux éléments sur lesquels il pouvait compter pour la réalisation de son projet, et, tous calculs faits, il croit que notre pays offre de grands avantages pour le succès de cette industrie.

Il ne sera pas inutile d'ajouter que M. le Métayer-Masselín a compris de suite, en arrivant ici, quelle émigration il nous fallait, et qu'il compte amener prochainement au Canada, si son industrie réussit, un bon nombre de familles normandes qui seraient prêtes à quitter la France.—L'Echo de Lévis.

FAITS DIVERS.

Le grand Franklin a dit: "Un journal et une bible dans chaque maison et une bonne école dans chaque district sont les principaux soutiens de la vertu, de la morale et de la liberté civile."

On sait que l'Illinois est la terre par excellence du divorce. Une jeune fille de cet Etat venant de se marier, à l'âge de douze ans, on fait des conjectures sur le nombre de fois qu'elle divorcera.

Certains hommes sont comme les chats, qui vous aiment

tant que vous leur passez la main sur le dos dans le bon sens; mais ayez le malheur une fois de leur mettre le pied sur la queue, ils vous graignent et oublient tout ce que vous avez fait pour eux.

UN BON CHIEN.—Une voiture passait rapidement dans une rue de Paris il y a trois semaines. Un bébé de trois ans, aventuré sur la voie publique, inconscient du danger qu'il pouvait courir, allait être broyé sous les roues du colosse roulant.

Un cri d'effroi s'échappa de toutes les poitrines oppressées, dit le Corsaire, la mère défaillante ferme les yeux. Comment sauver l'enfant? Il est trop tard. En vain le cocher veut-il retenir son cheval poussé par la vitesse acquise du véhicule.

Un chien, un bon terre-neuve endormi sur le bord du chemin, voit le danger que court l'enfant; plus prompt que la pensée, il s'élançait d'un bond immense, happe au vol le petit être, de sa gueule énorme, passe comme une flèche sous la voiture, entre les quatre roues, et dépose sain et sauf, sur le trottoir opposé, le pauvre enfant, quelque peu surpris d'une gymnastique si nouvelle.

Nous laissons à penser les cris de joie qui accueillirent ce merveilleux sauvetage.

Le soir encore le sauveteur, calme et modeste comme s'il n'avait pas fait acte d'héroïsme, recevait les caresses et les petites douceurs que ne laissaient de lui prodiguer tous les habitants du quartier.

OPINION DU DR. LARUE SUR L'USAGE DES BOISSONS FORTES.—L'abus des boissons alcooliques a de funestes résultats sur l'organisation, et cause la dégénérescence et une vieillesse prématurée des organes.

Les muscles n'offrent presque pas de traces de leur existence comme muscles chez les personnes qui font usage des boissons. Ils deviennent comme une matière graisseuse.

Le Dr. Larue cita un exemple frappant pour appuyer cette vérité. Il fit l'autopsie d'une jeune fille de 27 ans qui durant sa vie s'était adonnée à l'usage immodéré des boissons alcooliques. Ses muscles présentaient l'aspect mentionné ci-dessus. Cette jeune fille buvait une bouteille de whiskey par jour.

Le Dr. Larue avait fait depuis 1860 une couple de cents autopsies, et constaté que les deux tiers des morts subites étaient dues à l'usage des boissons spiritueuses. Dans les maladies, on emploie beaucoup aujourd'hui les boissons alcooliques.

CES AMÉRICAINS.—La grande vogue dans la récente exposition de Westchester, fut sans contre-dit pour la compétition des bébés. Quinze petits chrérubins étaient sur les rangs; une montre en or avec sa chaîne devaient être le prix décerné à l'heureuse mère du plus joli poupon. William Henry Ford, âgé de 10 mois, fils du député-shérif de White Plains, a remporté la palme. Un comité de trois dames au nombre desquelles figurait une vieille fille, composait le tribunal des juges. L'historien rapporte que la vieille miss voulu voir le père de l'enfant avant de donner sa décision, et que, l'ayant vu, elle déclara non seulement ce bébé le champion des champions, mais encore proclama l'auteur de ses jours le plus bel homme du comté.

C'est dommage que ça ne finisse pas par un mariage.—L'avenir National.

ENIGMES.

Réponses à l'énigme publiée dans l'avant-dernier numéro de l'Opinion Publique:

- Amour.—Par M. S. Lachance, de la Rivière-du-Loup.
Pluie.—Par Dlle. Emelina Renaud, de Plattsburgh.
Peine.—Par M. Jean-Bte. Tarte, de St. Pie.
Amour.—Par C. A. C.
Quête.—Par A. G. B.
Amour.—Par un lecteur de Napierville.
Amour.—Par Capt. Levasseur.

Mme L. M. Picard, de St. Roch, Québec, croit que le mot de l'énigme est "Amour," car, dit-elle, il est très peu de personnes qui lui refusent leur porte, mais, qu'elles prennent gardent, car souvent est bien fou celui qui s'y fie.

Réponses à la série d'énigmes qui a paru dans le dernier numéro de l'Opinion Publique:

Un homme d'esprit, de St. Pie, nous écrit ce qui suit:

Je n'ai pas l'habitude de m'évertuer pour deviner les énigmes et les charades, et, croyez-moi, je n'ai plus la prétention d'être classé parmi les gens d'esprit, quoique j'aie le nez passablement long, (ce qui, à votre avis, est une bonne marque.) Aussi, en vous envoyant mes réponses aux énigmes et charades proposées dans votre dernier numéro, je n'ai pas d'autre but que celui de vous prouver que votre remarque n'est pas infallible; voici ses réponses:

ENIGMES.

No. 1. Caribou.—2. Air.—3. Lime.

CHARADES.

No. 1. Hautbois.—2. Famine.—3. Décor. 4. Orpin,—(terme de Botanique.)—5. Château.—6. Verseau, (signe du zodiaque.)

Je ne sais si l'esprit est fin mais, pour le moment, le nez à été assez long.—Qu'en pensez-vous?

En voici d'autres:

ENIGMES.

No. 1. Loup-Garou. (Plante et Bois joli.)—2. L'air.—3. Lime.

CHARADES.

No. 1. Hautbois. (Eau-bois.)—2. Famine. (Fa-mine.) 3. Décor. (Dé-cor.)—4. Orpin. (Or-pin.) Plante à feuilles, croît sur les toits, les murs.—5. Château. (Chat-cau.—6. Ostéologie. (Os. Théologie.)

Ste. Anne de la Pocatière, 19 Oct. 1872.

O. M.

Réponse au No. 1. par M. Lachance—Lapin.

La réponse à l'énigme No. 1 est "Lapin." Celle à la charade No. 3, est "Soirée."

J. A. LESSARD, Marchand, Lévis.

Nous prions l'auteur de toutes ces énigmes de dire ce qu'il pense de ces réponses.

LES EMEUTES A MANITOBA.

NOTES DE MANITOBA.

FORT GARRY, 6 Octobre 1872

Nous voyons les journaux du Bas-Canada porter intérêt à notre Province, et nous en sommes flattés. Mais nous devenons exigeants. Nous voudrions voir plus d'exactitude dans les remarques que l'on fait sur notre compte, et pourtant nous savons qu'on ne nous connaît pas assez. Rien d'étonnant, nous sommes si loin. Et le télégraphe fait bien des bévues.

Depuis quelque temps, nous n'avons même plus un seul journal pour rapporter les faits. Les établissements du Manitoban et du Métis ont été saccagés et détruits par la canaille. Trois journaux se trouvent par là suspendus. Le Manitoba Gazette qui se publiait au Métis a subi le sort de ses deux confrères.

Il ne reste que le Liberal, feuille orangiste, fanatique, prêchant la révolte aux autorités, et remplie des mensonges les plus impudents. De ce temps-ci, comme il est seul, il a beau jeu pour mentir, et aussi il s'en donne à cœur joie.

Comme il sert les vues fanatiques du parti clear-grit d'Ontario, c'est à cette source que le Globe et autres journaux de la même nuance, puisent en partie leurs renseignements. Le Globe cependant a un correspondant télégraphique à Fort Garry. Mais c'en est un de la même clique et ses dépêches ne valent guère mieux.

Nous regrettons de voir des journaux du Bas-Canada, qui certainement nous sont sympathiques, faire des commentaires sur les dépêches du Globe, et dans le sens de ces dépêches.

Parlant du conflit qui a eu lieu à St. Boniface, le Globe dit que les loyaux s'y rendirent pour empêcher Riel de voter. Ce qui est complètement faux. Riel n'a pas voté à St. Boniface; il n'est pas venu à St. Boniface ce jour-là, et il n'a même été nullement question de sa présence dans le comté Selkirk. Encore moins fut-il question de sa présence dans le comté Lisgar, comme on l'a vu dans certains journaux.



SALLE DE COMPOSITION.

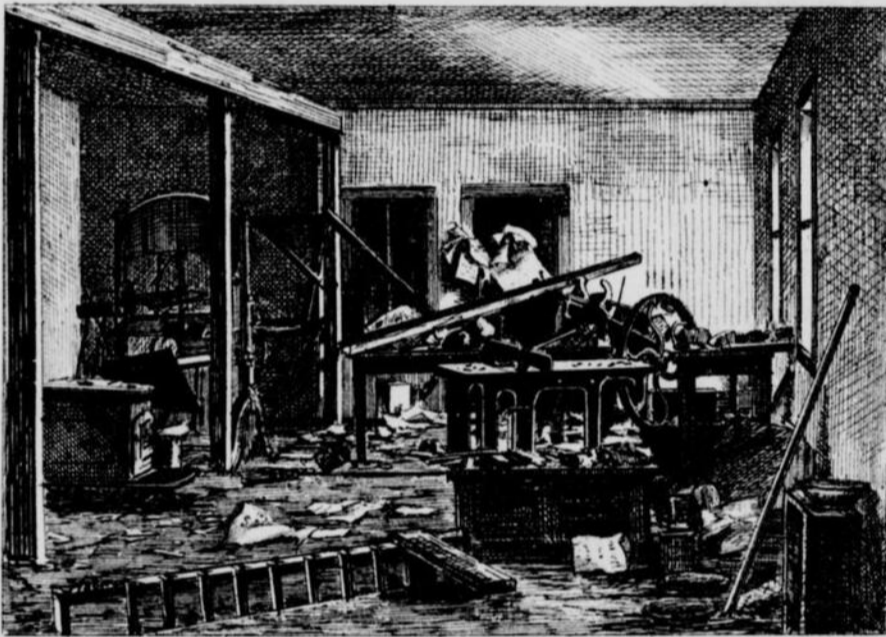
Les orangistes sont traversés à St. Boniface uniquement pour enlever le livre de poll et faire manquer l'élection de M. Smith. Et comme ils étaient armés de revolvers, et qu'ils ont tiré un grand nombre de coups, ils ont pu reculer les métis qui se trouvaient sans armes, et ont réussi à s'emparer du livre de poll. Le Liberal dit qu'il y avait deux cents métis. Il s'en trouvait à peine quarante. Et les vagabonds de Winnipeg étaient plus de cinquante. 84 électeurs seulement étaient venus voter, et plus de la moitié étaient retournés à leur ouvrage. Ils n'étaient donc pas deux cents. Ensuite, les bandits du parti Wilson tiraient à une vingtaine de pas. A cette distance, que pouvaient faire les métis avec des bouts de perche et des bâtons? Et pourtant nous voyons un journal s'étonner de ce que les métis ont laissé emporter le livre de poll. Il croyait qu'il fallait les retenir pour les empêcher de commettre des actes de violence.

Nous trouvons ces remarques pour le moins étranges. Il y a eu, ce semble, depuis deux ans, assez de faits connus pour démontrer que les métis sont d'une modération qu'on trouve chez bien peu d'autres populations.

Celui qui a enlevé et déchiré le livre de poll, plusieurs de ceux qui ont tiré sur les métis, celui qui a assommé le Capitaine de Police, de Plainval, sont parfaitement connus. Ils marchent la tête haute dans Winnipeg, et semblent se faire fi des autorités. On dit que des mesures seront prises contre eux. Mais quand? Probablement quand ils seront évadés. Pourquoi le Procureur Général Clarke ne veut-il pas les faire arrêter de suite? C'est son secret.

Nous désirons que le public canadien fut renseigné aussi exactement que possible sur ce qui nous concerne. C'est cette pensée qui m'a engagé à vous écrire ce qui précède.

WINNIPEGORIS.



SALLE DES PRESSES.



VUE EXTÉRIEURE.

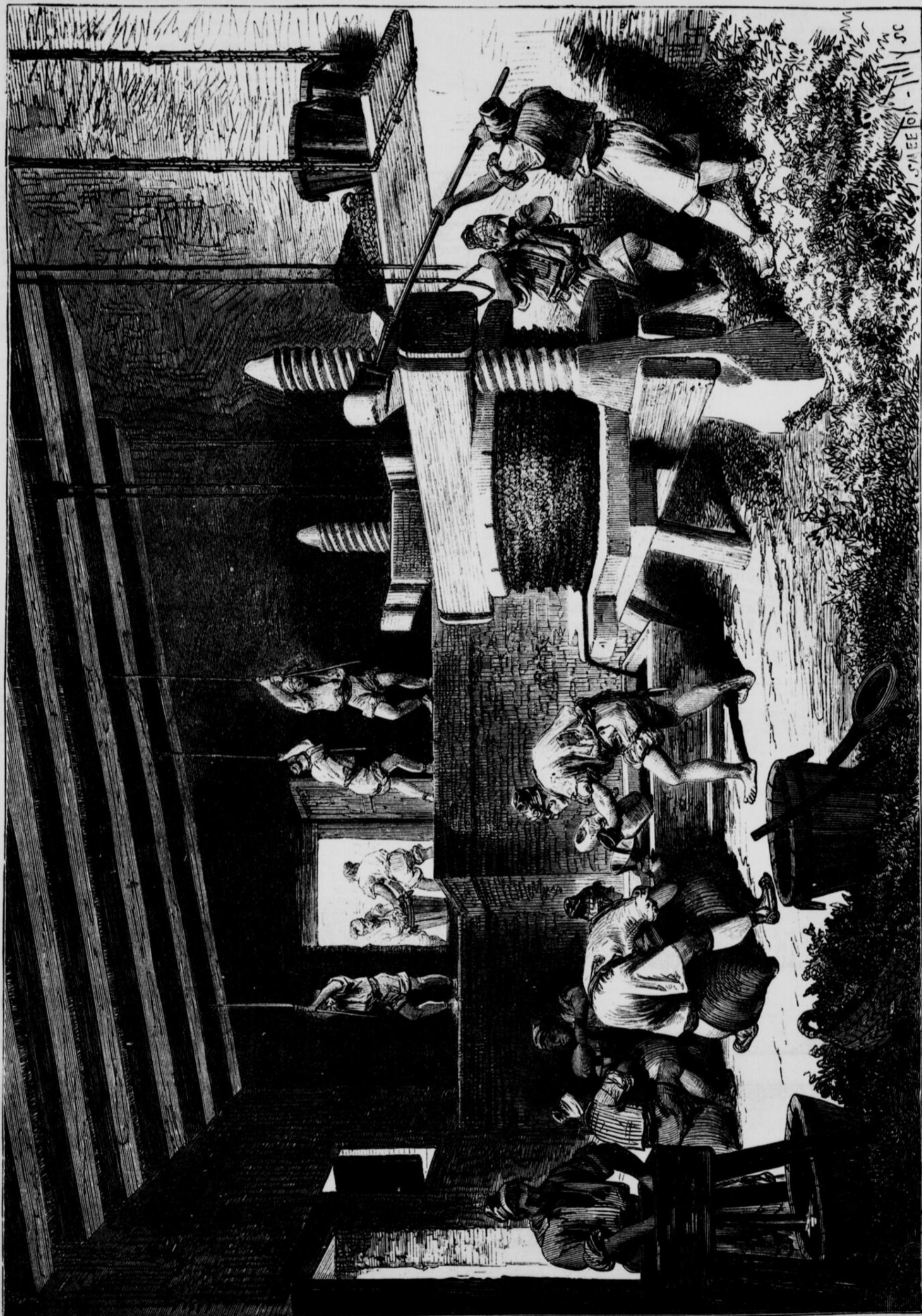
ATELIERS DU MANITOBAN APRÈS LE SACCAGE.—VOIR No. 41, PAGE 482



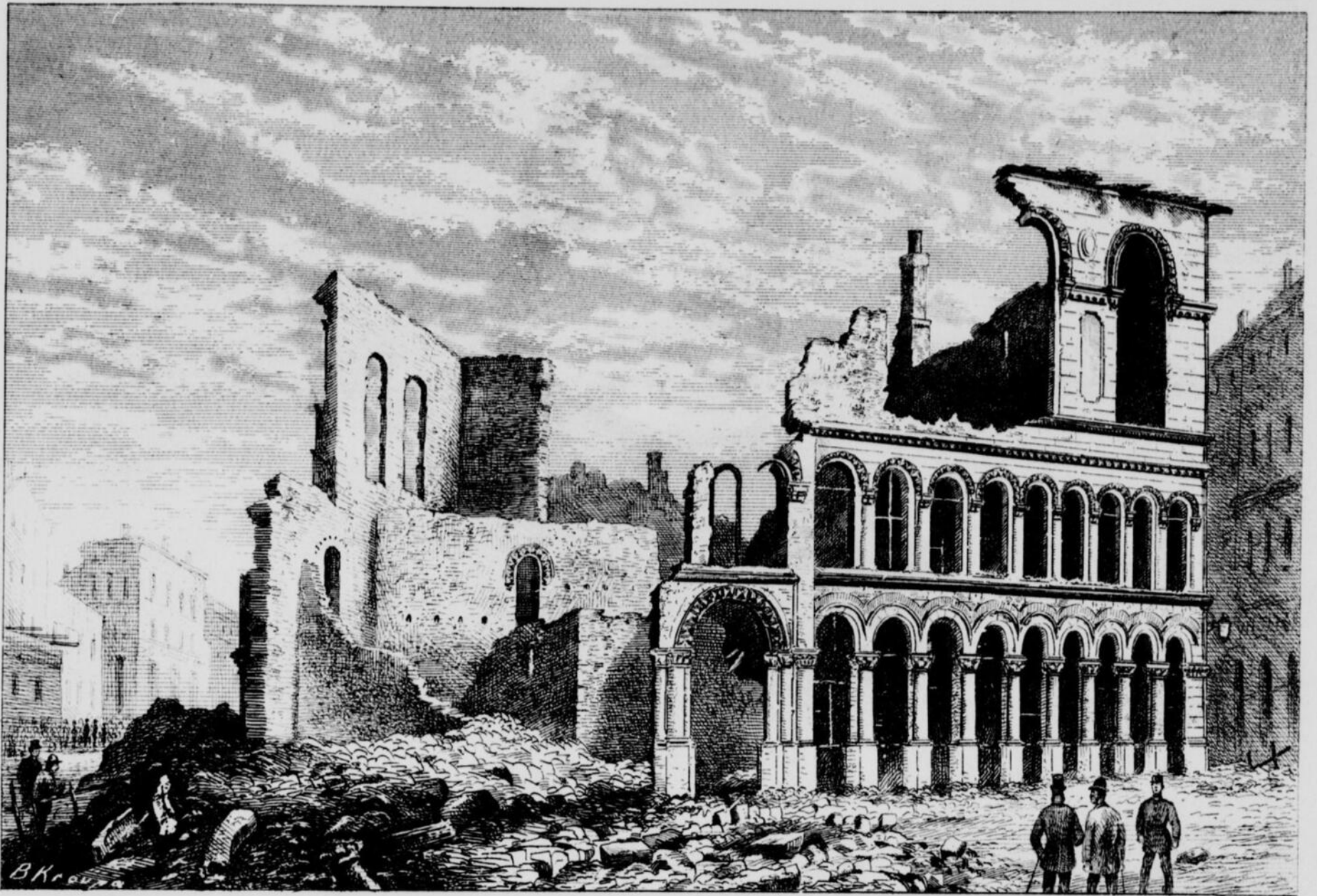
LE BATAILLON PROVISOIRE.



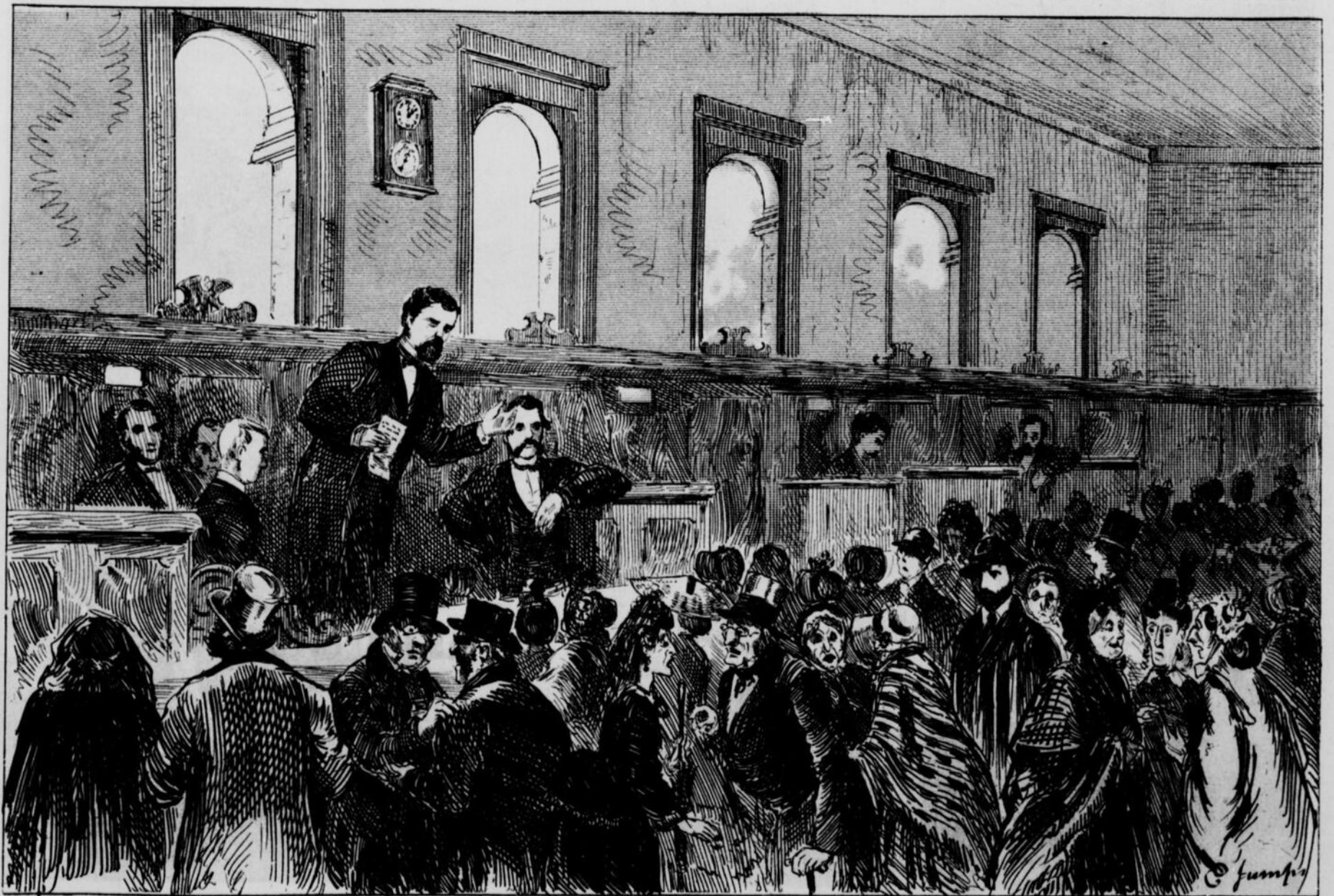
CAMP DU BATAILLON PROVISOIRE.



LES VENDANGES À VALENCE, ESPAGNE.—LE PRESOIR.



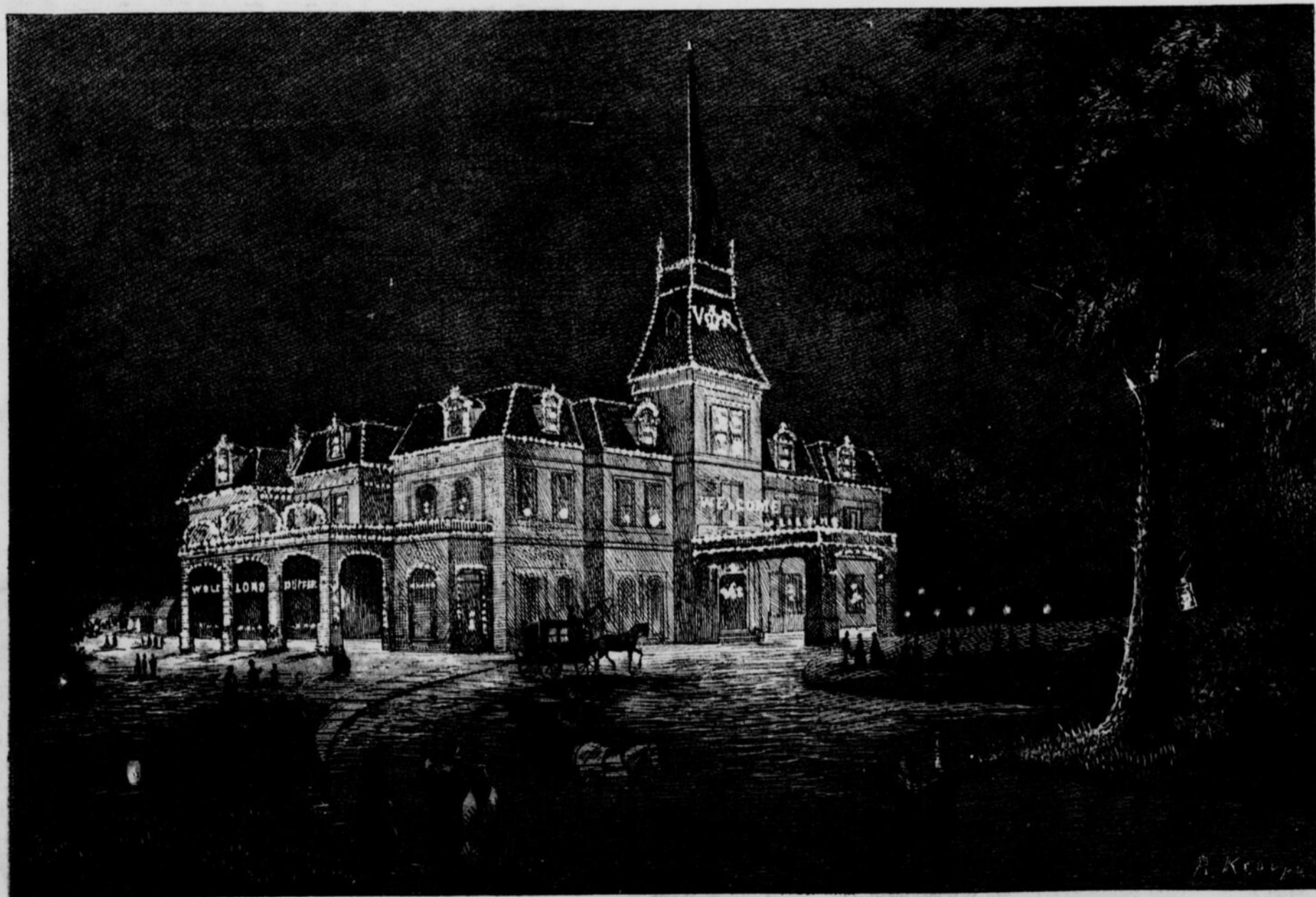
LES RUINES DE LA SALLE ST. PATRICE, À MONTRÉAL.



PANIQUE MONÉTAIRE A LA BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL.—LE MAIRE HARANGUANT LA FOULE.



LE DOCTEUR MOLL.



LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL À TORONTO.—ILLUMINATION DE LA RÉSIDENCE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

L'OPINION PUBLIQUE.

LEUDI, 24 OCTOBRE, 1872.

CHAMBRE NATIONALE DE COMMERCE DES ETATS-UNIS.

La convention de cette Chambre siège en ce moment à New-York. Les journaux parlent beaucoup d'un discours prononcé par l'hon. John Young, en réponse aux paroles flatteuses par lesquelles le Président avait annoncé aux membres de la délégation canadienne, leur admission aux délibérations de la Chambre; il fit voir l'importance de la réciprocité entre les deux pays, la libéralité du Canada et le rigorisme des Etats-Unis qui frappent tous nos produits d'un droit de 20 p. 100, tandis que nous admettons les leurs en franchise. Quant au Zollverein proposé l'année dernière, le Canada n'en veut point et il ne saurait en être question.

Un comité ayant été nommé par la Convention pour discuter les moyens d'établir un traité de réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada, ce comité fit rapport en faveur de l'opportunité d'un pareil traité et il fut décidé qu'on s'adresserait au congrès pour qu'une commission américaine fût chargée de discuter cette importante question conjointement avec une convention canadienne et de jeter les bases d'un pareil traité.

Comme on le voit, la question fait des progrès; aux Etats-Unis comme au Canada on paraît disposé à lui donner toute la considération qu'elle mérite.

Déjà, dans certaines parties des Etats-Unis on reconnaît que le droit de 20 par cent imposé sur nos bois est préjudiciable aux Etats-Unis comme au Canada, que ce droit ne profite qu'à quelques propriétaires de limites.

Une question qui préoccupe beaucoup l'opinion publique aux Etats-Unis est celle du transit du commerce de l'Ouest. De grands efforts sont faits en ce moment pour offrir à cet immense commerce la route de New-York, par l'élargissement projeté du Canal Erié, ou la construction d'un autre Canal à Niagara. Les Etats du Sud s'occupent beaucoup de ce commerce, eux aussi, et font des efforts pour lui faire prendre la route du Mississipi. Mais les Etats de l'Ouest conviennent que la voie la plus courte et la moins dispendieuse pour leurs produits est celle du St. Laurent, ils savent que cette route diminuerait leurs frais de transport d'un tiers et les ferait arriver sur les marchés européens plusieurs jours plus tôt que maintenant. Ils attendent que nous leur donnions cette route en élargissant nos canaux et nos havres, en améliorant de toutes les manières la navigation de notre fleuve, la véritable artère du commerce de l'Ouest.

Le Canada voit ce qui se passe, ses hommes d'affaires et d'état se montreront, nous l'espérons, à la hauteur des circonstances. Le temps presse; dans une lutte contre l'activité dévorante et l'esprit d'entreprise de nos voisins il n'y a pas un instant à perdre.

L. O. DAVID.

BULLETIN POLITIQUE.

Le Gouvernement Libéral d'Ontario a cru devoir, en arrivant au pouvoir, conférer le titre de conseil de la Reine à plusieurs de ses amis. Le *Mail*, de Toronto, organe de Sir John A. McDonald, et le *Montreal Gazette*, après lui, annoncent que le Comité Judiciaire du Conseil Privé, en Angleterre, a déclaré ces nominations inconstitutionnelles, le Conseil Privé—Gouvernement Fédéral, — ayant seul le droit de distribuer de tels honneurs. Les deux journaux en question commentent avec un sel plus ou moins attique, les aptitudes de l'hon. M. Blake, que l'on accuse, à tort ou à raison, d'avoir fait ces nominations.

Le *Globe*, organe du Gouvernement d'Ontario, nie carrément la nouvelle. Il soutient, en outre, que les Gouvernements Locaux ont seul le droit de conférer le titre de Conseil de la Reine et il cite à l'appui de sa thèse quelques extraits de la section 92 de l'Acte Fédéral de 1867.

92. "Dans chaque Province, la Législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir: 13—la propriété et les droits civils dans la Province; 14.—L'administration de la justice dans la Province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la Province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la Procédure en matières civiles dans ces tribunaux."

Le *Globe* cite encore de la section 135 quelques dispositions qui méritent d'être étudiées:

"Jusqu'à ce que la Législation d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement,—tous les droits, pouvoirs, devoirs, fonctions, obligations ou attributions conférés ou imposés aux procureurs-général, solliciteur-général.....—seront conférés ou imposés à tout fonctionnaire qui sera nommé par le Lieutenant-Gouverneur pour l'exécution de ces fonctions ou d'aucune d'elles....."

Il n'y a pas de Cour générale de la Puissance, ni Cour Suprême ni autre. Chaque Province a gardé intègre le contrôle de sa justice, excepté de la Cour criminelle, dont

la constitution appartient néanmoins aux législatures locales (Sect. 91, Parag. 27.)

Quelques semaines avant l'ouverture de la dernière session du Parlement Fédéral, nous nous sommes prononcé contre la sanction ou le défaut de désaveu par le Gouvernement Fédéral de l'Acte des Ecoles du Nouveau-Brunswick. Plus tard, lorsque Sir Georges E. Cartier et d'autres hommes importants du Bas-Canada ont avoué, au nom des franchises locales, la non-intervention du Cabinet Fédéral, nous avons accueilli avec respect leur opinion. Elle avait du poids, parce qu'elle reposait sur un principe juste. On nous disait: avant tout, le Bas-Canada. Si, en l'absence d'une loi positive, nous voulons intervenir en faveur de nos co-réligionnaires du Nouveau-Brunswick, demain les protestants, qui sont en majorité dans la Puissance, pourront demander un changement dans notre législation. Sans approuver ce raisonnement, nous le trouvons respectable et digne de considération. Nous croyons aujourd'hui, au nom des mêmes franchises locales, que le *Globe* a raison. Nous ne comprenons pas, nous ne pouvons pas comprendre comment, dans l'état actuel des choses, le gouvernement fédéral peut avoir le droit de conférer des titres d'honneur à des avocats qui ne tombent, en aucune manière, sous sa juridiction.

Là où le *Globe* est moins sage, c'est quand il ne veut pas que le cabinet fédéral donne à qui il veut le contrat du Pacifique, sous le prétexte qu'il n'est plus aussi fort à Ontario qu'auparavant. De prime abord, comme le remarque le *Journal de Québec*, qui a écrit sur la question un article très impartial, le gouvernement, a, constitutionnellement et légalement, le droit de donner tel contrat avant la session. Comme il n'est pas démontré qu'il serait défait—bien au contraire—sur un vote direct de non-confiance, il aurait bien tort de ne pas agir parce que MM. les grits le désireraient. Il y a probablement anguille sous roche et le *Globe* désirerait sans doute avoir le contrôle de l'entreprise pour ses amis, espérant qu'ils arriveront bientôt.—Les amis de M. Brown seraient ils plus favorables au Bas-Canada que les ministres actuels?—Ce n'est pas l'impression générale.

Le Traité de Washington pourvoit à la création d'un tribunal d'arbitres chargé d'estimer la valeur respective des avantages réciproques que se concèdent le Canada et les Etats-Unis dans la question de spécherie. Ce tribunal devra bientôt siéger à Halifax. Nous nous joignons au *Journal de Québec* pour souhaiter que le Canada choisisse pour le représenter des hommes compétents et capables de déjouer l'astuce des commissaires américains.

Le fait saillant des derniers jours est la réunion à New-York de la Chambre Nationale de Commerce des Etats-Unis, à laquelle assistaient les représentants de la Chambre de Commerce de la Puissance: l'hon. John Young, MM. E. Morin, Wood et McGiverin. Les délégués du Canada y ont été reçus avec la plus grande politesse et la plus grande cordialité. On y a discuté, entre autres choses, l'opportunité d'un nouveau Traité de Réciprocité entre les deux pays. La politique de l'Angleterre en ce qui regarde le Traité de Washington, et la politique du Canada, sur le même sujet et sur l'élargissement des canaux ont porté leurs fruits. Les américains sont pleins de bon vouloir et menacent même de nous traiter en amis, en frères. Une adresse de la Chambre Nationale, adoptée à la presque unanimité, sera présentée au Congrès à sa prochaine session, demandant l'ouverture de négociations avec le Canada pour aviser aux moyens de renouveler l'ancien Traité ou d'en faire un nouveau. Il y a, dans l'état actuel des esprits, grande chance que le projet réussisse.

J. A. MOUSSEAU.

ÇA ET LÀ.

Presque tous les chevaux, à Montréal, sont en grève pour cause de maladie. Les chars urbains ont été trois jours sans marcher; les gens vont à pied et les marchandises encombrant les dépôts et les gares de chemins de fer. Le commerce en souffre et les gens qui voyagent se plaignent. Imaginons donc aussi un homme qui arrive, à une heure après minuit, avec femme et enfants et force valises, obligé de patauger dans l'eau et la boue, le reste de la nuit, pour se rendre à l'hôtel ou à sa maison. C'est une bonne leçon pour ceux qui se plaignent tant d'être pris de force par les charretiers, lorsqu'ils arrivent à Montréal. Ces pauvres chevaux, eux, ils passent les jours et les nuits à tousser, ils sont atteints de l'influenza épidémique. C'est, dit-on, le résultat des nombreux changements de temps que nous avons eu depuis un mois. Le *Nouveau-Monde* décrit ainsi les symptômes de cette maladie:

"Dès qu'il est atteint, l'animal change à vue d'œil d'apparence. Il a mal à la gorge, les glandes s'enflent, il perd l'appétit, il souffre d'une toux douloureuse, son pouls bat plus vite, sa respiration s'accélère, ses yeux deviennent ternes et il s'échappe de ses narines une substance jaunâtre.

"Dès que ces symptômes se produisent, il faut s'abstenir d'exposer le cheval à l'humidité, ou du moins le couvrir de chaudes couvertures. La nourriture doit être légère et succu-

lente, telle par exemple du gruau de farine d'avoine, de l'orge ou de l'avoine bouillie, des carottes, des pommes, etc.

"La maladie prise à point et traitée avec soin n'est pas généralement mortelle, mais la moindre négligence pourrait être fatale."

Tous ceux qui ont assisté au grand concert de Trois-Rivières sont revenus enchantés. Il y avait 72 artistes de Montréal, 30 de Québec, sans compter ceux des Trois-Rivières. Les journaux de cette ville font de grands éloges aux artistes qui ont pris part à ce concert, et à M. Panneton qui en avait eu le premier la pensée de l'organiser.

On est occupé en ce moment à réparer le monument Nelson; si on profitait de l'occasion pour tourner le grand marin du côté de l'eau, ce serait lui rendre justice, il y a assez longtemps qu'il souffre, sans mot dire, l'affront d'avoir le dos tourné à son élément favori.

M. Delagrave, avocat de Québec, vient d'être nommé Recorder de cette ville. Cette nomination est bien accueillie; si on pouvait toujours nommer aux emplois publics des hommes comme celui-là, tout le monde serait satisfait et les choses iraient bien.

On s'occupe beaucoup dans la Presse du fait que l'évêque de Montréal aurait discontinué de recevoir la *Minerve* et que les évêques de Québec et de St. Hyacinthe et l'Université-Laval en auraient fait autant au sujet du *Nouveau-Monde*.

L. O. DAVID.

NOCES D'OR.

On nous prie de rappeler à nos lecteurs la soirée musicale et littéraire qui doit avoir lieu à la salle académique du collège Ste. Marie. Monseigneur y assistera et recevra l'adresse des membres de l'Union Catholique. La partie musicale qui est sous la direction de M. A. Boucher ne laissera rien à désirer. La partie littéraire est confiée à M. L. O. David, l'un des rédacteurs de *l'Opinion Publique*, qui fera un discours sur "La Grandeur."

Le prix d'entrée est de 25 centins.

NOS GRAVURES.

LES ÉMÉUTES A MANITOBA.

Nous avons publié, dans notre avant-dernier numéro, tous les faits qui se rattachent à ces gravures; nous avons raconté le saccage des bureaux du *Métis* et du *Manitoba* par les émeutiers, nous avons dit à quels excès le fanatisme les avait poussés.

LE BATAILLON PROVISOIRE.

Cette gravure représente le détachement du bataillon provisoire qui fut mis sous les armes pendant la nuit qui suivit l'émeute.

LE CAMP DU BATAILLON.

Ce camp est, dit-on, excellent; en arrière c'est la forêt, à droite se trouve le quartier-maître des officiers et à gauche la résidence de l'hon. James McKay.

LA COURSE SUR LA BANQUE D'ÉPARGNE.

Cette gravure représente la scène au moment où M. le Maire Coursol essaie de persuader aux gens que leurs craintes sont puéries et que leurs argents sont en parfaite sûreté à la banque d'épargne. On peut voir les figures défilantes et grimées des dépositaires acceptant à demi les assurances qu'on leur donne. En voyant cette foule inquiète, ces visages allongés, quelqu'un a dit qu'il était heureux de n'avoir rien autre chose que des billets aux banques.

LES VENDANGES A VALENCE.

Octobre est le mois des vendanges. Alors le raisin est mûr, et les premières gelées qui commencent à se faire sentir sont un avertissement qu'il n'y a plus un seul jour à perdre. En effet, les feuilles s'envolent jaunies; des pluies peuvent survenir, toujours suivies du refroidissement de l'atmosphère, et, en ce cas, gare à la pourriture! Il faut donc se hâter. Allons, les bancs sont publiés, vendangeuses et vendangeurs sont réunis, évohé! évohé! et en avant!

On est parti gaiement, et l'on reviendra de même, gardez-vous d'en douter; car cette saison des vendanges est bien la plus aimable qui soit. On ne trouverait peut-être pas une personne qui, ayant assisté une fois seulement à ce charmant spectacle, n'en aurait pas gardé un vif et doux souvenir.

Dans tous les pays d'ailleurs, les vendanges ont été une occasion de fêtes, et ce n'est pas sans vider maint pot de vin bourru, sans frapper d'un pied robuste la terre en cadence, qu'on les termine. Transporter la scène dans un pays qui permette de l'encadrer richement, d'ajouter au pittoresque des personnages l'éclat et l'imprévu du costume, en Espagne, si vous voulez, par exemple dans la province de Valence, cette terre des Maures restée si profondément mauresse, et imaginez, si vous le pouvez, un tableau plus séduisant.

Mais ne le cherchez pas dans le bois que nous donnons; il y est resté dans la coulisse. L'artiste pour aujourd'hui n'a entendu représenter que le côté sérieux de la vendange, à Valence avec son outillage primitif: une cuve ou trulle où les travailleurs, bourrés de paella, pressent le raisin sous leurs espadrilles, des outres pour enfermer le vin extrait de la cuve, des calebasses et des entonnoirs pour remplir les outres, et finalement pour le marc, un rustique pressoir de la plus antique similitude. C'est tout; et avec cela cependant, vous savez si l'on sait faire de bon vin en Espagne!

L. C.

LES CHEVALIERS DU POIGNARD.

ROMAN EMOUVANT PAR XAVIER DE MONTÉPIN.

(Suite.)

A l'arrivée du prêtre, toutes les têtes se découvrirent et le silence le plus absolu régna sur la plage.

—Monsieur le curé,—dit le père Coquin en touchant doucement le coude de l'abbé Bricord,—voyez-vous?....

—Sans doute, je vois cette fumée dont vous m'avez parlé...

—Eh bien, monsieur le curé, voici ce qui arrivera tout à l'heure : quand vous aurez dit vos paroles, la Tour Maudite s'éroulera dans la mer avec un fracas épouvantable, et le diable disparaîtra sous la forme d'un serpent de feu, ou sous toute autre non moins horrible....

—Je ne dirai pas de paroles....—la Tour ne s'éroulera point dans la mer.... vous ne verrez aucun serpent de feu.... et je calmerai vos inquiétudes d'une façon beaucoup plus simple....

—Laquelle donc, monsieur le curé?

—Je vais aller à la Tour Maudite... J'y pénétrerai, et je saurai par qui est allumé ce feu dont la fumée cause votre épouvante....

Le vieux pêcheur leva les mains vers le ciel.

—Ah! miséricorde,—s'écria-t-il ensuite avec une douleur sincère,—notre bon curé n'a plus sa tête!....

L'abbé Bricord sourit de nouveau, de son même sourire doux et un peu railleur.

Il ne répondit point à Denis Coquin.

—Mes enfants,—fit-il en s'adressant à un groupe de jeunes gens qui l'entouraient,—je vais à la roche d'Amont, mettez un canot à la mer, je vous prie....

Après une demi-minute d'hésitation, trois jeunes gens se détachèrent du groupe.

Ils firent glisser un canot sur le galet, et bientôt la légère embarcation se trouva à flot.

La stupeur était générale.

—Maintenant,—reprit le curé,—qui vient avec moi?

Un profond silence accueillit cette demande.

—Qui vient avec moi?...—reprit l'abbé Bricord.

Même silence.

—Eh bien,—dit alors le prêtre, voyant que personne ne se présentait,—j'irai seul, et avec l'aide de Dieu, j'arriverai....

Et il se dégrêpa vers le canot qui, retenu par une longue corde, dansait furieusement sur les lames.

En ce moment un jeune homme s'avança.

C'était Alain Poulailleur, celui qui, le premier, avait donné l'idée d'aller chercher le curé.

—Ma foi, monsieur le curé,—fit-il,—votre peau vaut mieux que la mienne, et puisque vous vous risquez, je puis bien me risquer aussi.... D'ailleurs, tout seul et n'ayant pas l'habitude de manier l'aviron, vous resteriez en route, et, surtout, vous ne viendriez jamais à bout d'aborder la roche... Je vais avec vous, monsieur le curé....

Ces paroles produisirent une impression profonde sur les assistants.

Alain Poulailleur prit aussitôt dans l'esprit de tous les pêcheurs assemblés des proportions gigantesques.

Seulement on entendit, au milieu de la foule, pousser un faible cri.

Une jeune fille venait de s'évanouir à demi dans les bras de ses compagnes.

Cette jeune fille était tout à fait gracieuse et charmante.

La *capeline* du pays encadrait merveilleusement son visage frais et rond, dont les riches couleurs rappelaient celles des plus belles pommes de Normandie.

Ses cheveux et ses yeux étaient noirs, d'un noir bleuâtre et velouté.

Un corsage de gros drap brun dessinait sa taille ronde et souple, qui ne connaissait ni le secours du busc, ni les ressources menteuses du corset.

Sa jupe courte, d'une étoffe de laine rouge ressemblant à de la flanelle, laissait voir, jusqu'à un peu au-dessus de la cheville sa jambe fine, chaussée d'un bas de coton bleu, et son petit pied enfermé dans un petit sabot de bois brut.

Cette jeune fille qui se nommait Artémise Vatinel, et, par abréviation, *Thémise*, n'offrait dans ses ajustements, comme on le voit, rien de ce qui constitue en général la bergère et la pêcheuse d'opéra-comique.

Sa beauté vivace et luxuriante, pleine de séve et de verdure, n'avait besoin d'aucun art pour sembler complète, et donnait un charme infini au simple costume que nous venons de décrire.

Thémise et Alain s'aimaient, du moins le disait-on généralement dans le village.

Après ce qui venait de se passer, il devenait, on en conviendrait, tout à fait impossible d'en douter encore.

Peut-être, si Alain Poulailleur avait entendu le petit cri poussé par Thémise et s'il avait vu son demi-évanouissement, peut-être sa résolution d'accompagner l'abbé Bricord à la Tour Maudite aurait-elle chancelé.

Mais Alain était déjà trop loin sur le galet pour rien voir et pour rien entendre.

IV.—LE DIABLE.

Vraisemblablement nos lecteurs s'étonnent des singuliers noms que nous donnons à nos personnages.

Denis Coquin,—Zéphyr Samson,—Tranquille Dragon,—Artémise, etc....—Voilà, certes, pour des paysans, des appellations étranges.

Nous n'en disconvenons point, et nous nous bornons à affirmer que ces noms, nous ne les inventons pas.

Le village d'Étretat compte, aujourd'hui, quinze cents âmes.

Eh bien, les deux tiers au moins des familles s'appellent Coquin,—Samson,—Valin, Vatinel, etc....

Les *Coquin* passent même généralement pour les plus honnêtes gens du pays.

Voilà pour les appellations de famille.—Nous ne nous chargeons nullement de les expliquer.

Quant aux petits noms, les plus usités sont ceux-ci : Zéphyr,—Tranquille,—Alain,—Sénateur,—Artémise,—Cléopâtre,—Radeconde, etc....

C'est donc aux usages du pays, et non pas à nous, qu'il faut attribuer cette bizarrerie.

Cela dit, passons.

L'abbé Bricord était descendu si bas sur la plage, que l'écume de la mer venait mouiller ses pieds.

Alain Poulailleur pesa sur la corde au bout de laquelle dansait le canot.

La petite barque s'approcha de terre aussitôt, et l'abbé Bricord s'appropriait à s'y élancer, quand une gigantesque exclamation, composée du cri simultané de quatre cents personnes, retentit soudainement.

—Regardez!.... regardez!....—disaient toutes ces voix.

Un homme d'une très-haute taille et d'une apparence étrange venait de sortir de la Tour Maudite, et s'avancait sur les bords de la plate-forme.

Cet homme, autant du moins que la distance permettait d'en juger, portait une longue barbe rousse qui retombait jusque sur sa poitrine.

Ses cheveux, de la même couleur, étaient au contraire coupés tout à fait ras.

Il était vêtu d'une sorte de justaucorps de toile à voile, et d'une de ces petites jupes grises comme en portent les pêcheurs bretons.

Sa tête et ses jambes restaient nues.

Pendant une ou deux secondes, il conserva l'immobilité la plus complète, puis il entra dans la Tour.

Il en ressortit presque aussitôt, portant une petite barque sur ses épaules.

Il fallait que la barque fût bien légère ou que la force de l'inconnu fût surnaturelle, car son fardeau ne l'empêchait point de marcher d'un pas ferme et hardi sur les pointes des rochers baignés par la lame.

Quand il eut atteint un endroit où il se trouvait au niveau de la mer, il s'arrêta; il se débarrassa du canot qu'il portait et le laissa glisser sur un plan incliné de la roche.

Puis il bondit dans cette frêle embarcation, qui sembla près de chavirer sous ses pieds et qui disparut complètement, cachée par une vague énorme.

Les pêcheurs et les paysans rassemblés sur la plage regardaient cette scène avec un stupeur et une curiosité qu'il est facile de se figurer.

Toutes les poitrines étaient haletantes, personne ne respirait plus,—le jeune prêtre lui-même se sentait ému et troublé.

Pendant un instant, chacun crut que l'esquif venait de sombrer.

Il n'en était rien.

On le vit presque aussitôt reparaitre au sommet d'un lame, flottant comme un bouchon de liège.

Alors l'inconnu dressa un petit mât, déploya une voile carrée, et, serrant le vent au plus près, le canot se dressa d'abord comme un cheval trop ardent qui se cabre quand on lui fait sentir le mors; puis il se mit à bondir sur les flots avec la rapidité de l'éclair.

L'inconnu gouvernait de manière à traverser la baie dans toute sa largeur et à gagner la pleine mer, de l'autre côté des falaises de gauche.

—Ah!—s'écria Denis Coquin,—tu traines donc, va cette coquille de noix, elle sera sans dessus dessous dans trois minutes, à moins que ce ne soit le diable qui la conduise.... ce que je crois toujours....

En même temps, et comme pour donner raison aux paroles du vieux pêcheur, un violent coup de vent coucha presque entièrement sur le côté l'esquif de l'inconnu.

Le sommet du mât laboura la mer.

Denis Coquin se frotta les mains d'un air de triomphe.

—Voilà la chose!....—murmura-t-il,—je savais bien que ça finirait comme ça, et....

Mais il n'acheva pas.

Le canot s'était redressé et continuait sa course furieuse.

Denis Coquin arracha son bonnet de laine et courut à l'abbé Bricord.

—Monsieur le curé... monsieur le curé,—murmura-t-il d'une voix haletante,—j'espère que vous n'en doutez plus... C'est le diable! le grand diable d'enfer!.... Au nom du bon Dieu, ne le laissez pas échapper quand vous l'avez comme ça sous la main!....—Dites une parole, une simple parole, et vous allez tout voir s'engloutir.... la barque et le patron....

—Denis Coquin,—fit le jeune prêtre d'un ton sévère,—est-ce sérieusement que vous me priez de demander à Dieu la perte d'un de vos semblables?....

—Un de mes semblables!....—répéta le vieux pêcheur en reculant avec épouvante.—Ah! grand Dieu!.... monsieur le curé, ne dites pas des choses comme ça, ou je suis perdu!—Vous ne me croyez point?... Eh bien, voyons, faites seulement le signe de la croix... rien que le signe de la croix, monsieur le curé... et vous verrez....

Denis Coquin parlait d'une voix tellement suppliante, et d'ailleurs sa demande avait pris des proportions si modestes, que le prêtre crut pouvoir accéder à cette prière.

Il leva sa main droite, il l'étendit vers les flots, et il traça dans l'air la forme sacrée d'une croix.

Sans doute l'inconnu aperçut ce geste et comprit quelle signification il devait avoir, s'adressant à lui.

Il se dressa tout debout dans la barque, et l'on entendit un éclat de rire sardonique retentir au-dessus du bruit de la mer qui brisait sur le galet.

Ce fut tout.

Contrairement à l'espoir si profondément enraciné dans l'esprit de Denis Coquin, le canot ne disparut point, et il continua à courir sur la crête des flots, comme un cheval emporté.

Au bout de quelques minutes, il doublait la pointe d'aval et disparaissait.

Quand l'étrange embarcation eut cessé d'être en vue, il sembla qu'un poids venait d'être enlevé de dessus la poitrine de chacun.

Jusqu'à ce moment, on avait gardé le silence, ou, au moins, on n'avait parlé qu'à voix basse.

Toutes les langues se délièrent à la fois, et ce fut à qui ferait les plus absurdes commentaires au sujet de ce qui venait de se passer.

Le vieux Denis Coquin se faisait remarquer surtout par une animation extraordinaire.

Il allait d'un groupe à l'autre, pérorant, gesticulant, et répétant avec une inébranlable conviction :—C'est le diable.... oui, le diable.... et si M. le curé avait voulu tant seulement dire les paroles, vous auriez vu....

—Cependant,—hasarda Alain Poulailleur,—M. le curé a fait le signe de la croix sur la mer, et ça n'a rien produit....

—D'abord,—reprit vivement le vieux pêcheur,—il ne faut pas dire que ça n'a rien produit, puisque à ce moment-là le diable a fait une horrible grimace....

—Nous avons entendu un éclat de rire....

—Sans doute.... il ricanait, le maudit.... mais ce n'était que par bravade.... Au fond, ça le brûlait comme si on l'avait touché avec un fer rouge.... Je l'ai bien vu, moi, il riait à la façon des gens qui ont le feu dans le corps.... et puis la vérité est que le signe de la croix ne suffisait pas....

Ah! si M. le curé avait voulu dire les paroles, mais il ne l'a pas voulu....

Et, après avoir ainsi parlé, Denis Coquin allait répéter les mêmes choses d'un autre côté.

L'abbé Bricord était retourné au presbytère.

Le jeune prêtre pria avec ardeur. Il pria Dieu d'envoyer un peu de sa lumière à ces pauvres intelligences obscurcies.

Pendant toute la journée, les marins et les paysans d'Étretat demeurèrent sur la plage.

Ils ressemblaient à ces essaims d'abeilles qui bourdonnent confusément aux alentours de leur ruche, quand un événement imprévu, tel que l'invasion de quelque frelon ennemi, est venu mettre le désordre et l'effroi parmi elles.

Aucun canot ne prit la mer ce jour-là.

Vers le soir, on vit tout à coup une voile brune apparaissant à l'horizon, comme un point imperceptible, mais qui grandissait rapidement.

—Oh! oh!—fit Zéphyr Samson—qu'est-ce que c'est que ça?

—Ce n'est pas un bateau d'ici, pour sûr,—répondit Tranquille Dragon,—personne n'est allé à la mer....

—Alors,—répliqua Alain Poulailleur,—ce sera quelque canot d'Yport ou de Fécamp qui va louvoyer en serrant la côte....

Denis Coquin n'avait encore rien dit.

Il se faisait une espèce de lunette d'approche avec ses deux mains et il regardait.

—Ca, mes enfants!.... s'écria-t-il au bout d'un instant,—c'est la barque du diable!.... elle a le cap sur la Tour Maudite!.... elle revient!.... J'en mettrais ma main droite au feu et ma tête avec!....

Le vieux pêcheur ne se trompait pas.

En effet; à mesure que le bateau avançait,—et Dieu sait s'il marchait vite!—chacun reconnaissait les formes grêles et la petite voile carrée de l'esquif fantastique.

Bientôt on put distinguer l'inconnu avec sa haute taille et sa longue barbe rousse.

Quand son embarcation fut arrivée à cent pas de la roche d'Amont, il cargua sa voile.

L'allure du canot se ralentit; mais telle était la force de l'impulsion, que l'avant de l'esquif vint toucher la roche, sans que celui qui le montait eut eu besoin de se servir des avirons.

On le vit démonter tranquillement son mât, déployer une longue corde dont l'une des extrémités s'attachait à la proue du canot, puis s'élança sur la plate-forme, à l'endroit précis où il s'était embarqué quelques heures auparavant.

Alors il attira à lui l'embarcation, parut la soulever sans peine, et la chargeant de nouveau sur ses robustes épaules, il disparut avec elle dans l'intérieur de la Tour Maudite.

Bientôt une fumée blanchâtre, mais plus épaisse que celle du matin de ce même jour, monta vers le ciel à travers les fissures du toit délabré.

Cette fumée s'épaissit peu à peu.

Elle devint grise, puis noire, puis elle prit des tons rougeâtres, à mesure que l'obscurité descendait sur la terre.

Le diable faisait son souper!....

V.—LA BALLE D'ARGENT.

Pénétrons, si vous le voulez bien, dans la pièce principale du presbytère d'Étretat.

Cette pièce, située au premier étage de la seule maison du village qui fut construite en pierre et qui eût un premier étage au-dessus du rez-de-chaussée, était vaste et décorée avec une simplicité toute monacale.

Les murailles, jadis blanchies à la chaux, avaient depuis bien longtemps échangé leur blancheur primitive contre un ton grisâtre, résultant de la fumée et de la poussière.

Au lieu de plafond, des solives mal équarries et des poutrelles saillantes.

Au lieu de parquet, ou même de plancher, des briques fort médiocrement ajustées.

L'ameublement consistait en un lit de bois, supportant une paillasse et un matelas, et à demi caché entre de grands rideaux d'indienne imprimée en couleur.

Une douzaine de planches, formant des rayons, étaient chargées des cent et quelques volumes qui composaient la petite bibliothèque de l'abbé Bricord.

Une commode en vieux bois de chêne noirci, une petite table ronde et quatre chaises de bois brut complétaient tout l'ameublement.

Quatre ou cinq images de dévotion, curieuses par la naïve originalité du dessin et de la couleur, se voyaient le long des murailles.

Au lieu de pendule, il y avait sur la cheminée une petite statuette de la Vierge. L'abbé Bricord avait placé, de chaque côté de cette statuette, quelques magnifiques coquillages des mers tropicales qui lui avaient été rapportés par un marin du pays revenu de ces contrées lointaines.

Le seul objet de luxe qui se trouvait dans cette chambre était l'une de ces montres d'argent, toutes rondes à force d'être épaisses, que les gens des campagnes appellent *oignons*.

Cette montre, pendue à un clou, était unique à Étretat.

Elle indiquait huit heures du soir au moment où nous nous introduisions auprès de l'abbé Bricord.

Ce dernier marchait lentement et à pas égaux dans la chambre, éclairée tout à la fois par une petite lampe de fer et par les flammes joyeuses d'un fagot de joncs marins.

Il tenait à la main un vieux bréviaire, relié en basane noire à coins de cuivre, et il achevait l'office du soir avant de faire honneur au souper qui se trouvait tout servi sur la petite table ronde au coin du feu.

Ce souper consistait en un tourteau cuit dans l'eau de mer, et un morceau de pain bis et en un pot de terre brune rempli d'un cidre aigrelet et coupé d'eau.

On voit que le bon abbé Bricord ne se montrait point sybarite en ses goûts.

Il venait de tourner le dernier feuillet.

Il venait de dire : *Amen*, après le dernier verset, et il refermait son bréviaire quand la porte s'ouvrit sans qu'on eût frappé.

Une vieille paysanne, assez semblable pour le costume et pour l'apparence à ces sorcières écossaises que Walter Scott aimait tant à décrire, entra brusquement dans la chambre.

—Que voulez-vous, Bénédict?—demanda le jeune prêtre.

—Monsieur le curé,—répondit la paysanne qui servait de domestique à l'abbé Bricord,—il y a en bas quelqu'un qui veut vous parler.

—Qui donc?

—Un pêcheur.

—Lequel?

—Denis Coquin.

(A continuer.)

LES CANADIENS DE L'OUEST.

JACQUES DUPÉRON BABY.

La famille Baby a su de tout temps se rendre chère au peuple canadien. Elle s'est distinguée dans les armes, dans la politique, dans le commerce et l'industrie et a rendu d'énormes services au pays.

Toujours aux premiers rangs sur les champs de bataille, les Baby ont encore su se signaler lorsque le canon cessa de gronder pour faire place aux joutes non moins courageuses de la parole et de la politique, puis promouvoir non moins ardemment les intérêts matériels du pays, se tenant toujours à la hauteur des besoins et des phases nouvelles que subissait notre condition comme peuple.

C'est une noble lignée, qui allie aux premières familles du pays, les Juchereau Duchesnay, les Picoté de Belestre, les Hertel et autres, a su toujours rester fidèle à l'antique devise : Noblesse oblige.

Jacques Dupéron Baby est l'un des chefs de cette famille qui compte aujourd'hui de nombreux rejetons, et cette esquisse biographique suffira pour faire valoir ses titres à la reconnaissance du pays.

I.

Le fondateur de cette famille en Canada, est Jacques Baby, de Rouville, originaire de la Guienne. Il passa en ce pays dans l'année 1665 avec le valeureux régiment de Carignan, dont il était l'un des plus brillants officiers.

Jacques Baby s'établit à Champlain, et il épousa en 1760 Mlle Jeanne Dandonneau du Sablé, fille de M. Dandonneau, seigneur de l'île du Pads, et de dame Jeanne Lenoir. Il eut de ce mariage plusieurs enfants, dont le plus jeune, Raymond, alla se fixer à Montréal, où il épousa le 9 juin 1721, Mlle Thérèse Dupré, fille de M. Louis Le Comte Dupré et de dame Catherine Saint-Georges.

Raymond Baby devint père de plusieurs enfants et Jacques Dupéron, le cadet, naquit en 1731. Ils étaient tous dans la vivacité et l'ardeur de l'âge, occupés des intérêts de leur famille qui faisait un commerce étendu de pelleteries avec les sauvages du bassin des Lacs, particulièrement avec les Mohicans ou les Chaouénon, lorsqu'éclata cette guerre géante entre la France et l'Angleterre où

Nos pères se couvraient d'un immortel renom
Et traçaient de leur glaive une héroïque histoire.

Les jeunes Baby, Louis, Jacques, Antoine et François, sentant bouillonner dans leurs veines le sang de leur aïeul, le vaillant officier du régiment de Carignan, n'hésitèrent pas un instant à mettre leurs épées et leurs vies au service de la patrie. Combattant presque toujours les uns à côté des autres et surexcités par une noble émulation, ils accomplirent des prodiges de valeur, rappelant par leur courage les frères Maohabées.

Ils prirent surtout une grande influence sur les sauvages qui formaient un contingent précieux et combaient sans cesse les vides que faisait dans nos rangs la mitraille ennemie.

En 1755, M. de Contrecoeur, le commandant du fort Duquesne, rendait hommage à leur bravoure en leur confiant le soin d'aller faire une expédition contre les Anglais avec des sauvages de la tribu des Loups. " Aussitôt le présent ordre reçu," leur disait-il, " ils partiront avec un parti de Chaouénon et de Loups, pour aller à la rencontre des Anglais. Si l'ennemi n'a pas dépassé la hauteur des terres, ils s'en reviendront sans frapper, et empêcheront autant qu'il leur sera possible, les sauvages de le faire. Si, au contraire, ils les trouvent en armes sur les terres du roi, ils les repousseront par la force, mais auront attention pour que les sauvages n'exercent aucune cruauté envers les prisonniers. Fait au fort Duquesne, le 18 juin 1755, (Signé) CONTRECOEUR."

L'année suivante, l'un des jeunes Baby recevait de M. Dumas, qui avait remplacé M. de Beaujeu, au fort Duquesne, l'ordre suivant : " Il est ordonné au sieur Baby de partir avec un détachement de troupes, pour se rendre en Pennsylvanie. Il s'attachera à observer les mouvements de l'ennemi, s'efforçant de saisir ses convois et de faire des prisonniers, afin de pénétrer ses desseins. Il marchera avec toutes les précautions possibles, afin d'éviter toute surprise, ayant toujours des éclaireurs en avant et sur ses ailes. Il emploiera son talent et le crédit qu'il a sur les sauvages pour empêcher toute cruauté à l'égard des prisonniers. Fait au fort Duquesne, le 20 juin 1756. (Signé) DUMAS."

M. de Ligneris, successeur de M. Dumas, voulant empêcher à tout prix les Anglais d'envahir la vallée de l'Ohio, envoya M. Baby à leur rencontre, au mois d'août 1757. " Il est ordonné au sieur Baby, officier dans les troupes, de partir incessamment de ce fort, avec le parti dont nous lui avons donné le commandement, afin de reconnaître l'ennemi et de l'attaquer, s'il trouve jour à le faire. Il prendra le plus grand soin pour savoir ses intentions et nous en donnera avis le plus promptement qu'il lui sera possible. S'il fait des prisonniers, il veillera à ce que les sauvages ne se permettent aucune cruauté à leur égard et fera tous ses efforts pour les en empêcher. (Signé) DE LIGNERIS."

En 1758, les Baby eurent la mission de se rendre en Virginie et d'exécuter l'une de ces entreprises périlleuses qui leur étaient familières. " Il est ordonné au sieur Baby, officier de milice," est-il dit, " de partir incessamment de ce fort, avec le sieur Dupéron, son frère, et de lever un parti de guerre qu'ils commanderont conjointement. Ils se mettront en campagne le plus promptement possible et iront frapper dans la province de la Virginie."

Les deux intrépides officiers, dit l'Histoire des Grandes familles, étaient à peine de retour, ramenant avec eux vingt-neuf prisonniers, qu'ils étaient priés par M. de Vaudreuil de prêter main-forte à M. Duplessis, major des troupes à Montréal. En 1760, lorsqu'il fut question d'arrêter l'ennemi dans sa marche sur Montréal, ils furent encore envoyés à l'île Sainte-Hélène, où commandait M. D'Ailleboust.

Le certificat suivant du marquis de Vaudreuil nous dit la considération que l'on rendait à leur courage et à leur habileté militaire :

" Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil, Grand-Croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, certifions que les sieurs Baby, frères, ont donné dans toutes les occasions les plus grandes preuves de leur zèle et de leur désintéressement pour le service du Roy, qu'ils se sont distingués par leur bravoure et leurs talents, dans toutes les occasions qui se sont données contre l'Anglais, que depuis l'établissement de la Belle Rivière, il y en a toujours eu quelques-uns d'entre eux

employés auprès des nations de cette contrée, et que dans plusieurs circonstances très critiques, nous avons senti avec avantage, le crédit et l'autorité qu'ils ont sur ces peuples ; qu'en dix occasions, on leur a confié des détachements qu'ils commandaient en chef pour aller frapper sur les provinces de l'ennemi, et toujours avec succès, entre autres en 1758 avec 30 hommes, ayant fait dans la Virginie et amené au fort Duquesne vingt-neuf prisonniers. L'hiver dernier 1760, le commandant du Détroit, étant dans le cas d'envoyer des présents aux nations de ces contrées, et n'en ayant point dans le magasin, ces messieurs, qui étaient destinés pour cette affaire, les ont fait eux-mêmes. Enfin, qu'ils ont saisi, sans intérêt et avec empressement tous les moyens de se rendre utiles. En un mot, que leurs services nous ont été si agréables que nous ne pouvions rien faire de mieux que de leur accorder le présent certificat.

Fait à Montréal, le 15 juillet 1760,

VAUDREUIL."

Un pareil éloge venant du chef de la colonie n'a pas besoin de commentaires. Ajoutons seulement que les frères Baby prirent part à une foule de combats héroïques qui ne purent malheureusement sauver une cause irrévocablement perdue par la coupable apathie de la mère-patrie. A la Monongahela, sur les Plaines d'Abraham et à Sainte-Foye, ils se sont battus comme des lions, espérant contre toute espérance que tant de courage dépensé pourtant en pure perte, réussirait à faire flotter victorieux le drapeau blanc sur le vieux roc de Québec.

II.

Après la guerre, la plupart des premières familles du pays ne voulant pas subir le joug du vainqueur, repassèrent presque toutes en France. C'était un grand malheur pour le pays. Car, il perdit ainsi les chefs naturels de la nation, ceux qui l'avaient guidée au milieu de ses plus cruelles épreuves et pouvaient le mieux tenir tête à la domination ennemie.

Il resta à peine quelques seigneurs et membres des classes libérales. Le clergé seul resta fidèle à ce pauvre peuple si terriblement éprouvé, il s'identifia complètement avec lui, et en devenant son guide à la fois religieux et politique, sa sage direction a eu la plus heureuse influence sur notre avenir national.

Les Baby furent de ceux qui ne voulurent pas désertier la colonie canadienne dans la terrible crise qu'elle traversait. L'un d'eux, Jacques, voulut réparer les brèches qui avaient été faites à sa fortune comme à tant d'autres qui engloutirent tous leurs biens dans le bouleversement causé par la ruine des armes françaises. Il se rendit à Détroit pour y continuer, à l'instar des de Lotbinière, de Verchères, de Claron de Blainville et autres, le commerce de pelleteries qu'il avait commencé avant la guerre, avec trois de ses frères.

Détroit, fondé en 1700 par M. de la Mothe Cadillac, n'était pas alors la coquette et jolie ville, aux clochers et aux toits étincelants échelonnés sur les bords d'une pittoresque rivière, aux rues régulièrement alignées et bordées d'arbres ombreux, que les touristes se plaisent aujourd'hui à visiter.

C'était un modeste fort, protégé par des remparts et des palissades. Il était gardé par cent-vingt soldats anglais, outre environ quarante traitants et voyageurs, et renfermait une centaine de maisons fort retrécies, au toit couvert d'écorce ou de paille.

Véritable tente au milieu du désert, dit l'abbé Casgrain, ce fort était la sentinelle avancée de la colonie et, par suite, exposé sans cesse aux incursions des sauvages. Autour des fortifications s'étendaient quelques champs conquis sur la forêt, que les habitants ne pouvaient cultiver qu'au risque de leur vie, tenant la pioche d'une main et le fusil de l'autre ; et au-delà, en avant, en arrière, à droite, à gauche, partout l'immense océan de la forêt, autre ténébreux dont les sombres voûtes révélaient une multitude d'êtres mille fois plus cruels, mille fois plus formidables que les tigres et les reptiles. Il est facile d'imaginer de quel courage indomptable devaient être trempés ces hardis pionniers qui avaient osé venir planter le drapeau de la civilisation au milieu de ces lointaines solitudes, malgré des dangers sans nombre. 1

Le 20 Novembre 1760, Baby s'était donné une compagnie pour charmer les ennuis de la solitude. Il avait épousé au Détroit, Mlle Susanne de la Croix Réaume, femme accomplie, d'une grande intelligence et d'une admirable fermeté de caractère. On en aura une idée lorsqu'on saura que durant bien des années elle fut obligée de faire la sentinelle, le fusil au bras, pendant que tous les hommes étaient occupés aux environs à la culture des champs. (2)

Baby avait été nommé surintendant des sauvages et il réalisa en peu d'années une brillante fortune. Le poste du Détroit était extrêmement important et des milliers de sauvages accouraient de toutes parts pour faire la traite des pelleteries. Il devint propriétaire avec M. Macomb, père du général Macomb, d'une grande partie du terrain où s'élève aujourd'hui la florissante ville de Détroit.

III.

En 1763, Détroit subit un long siège, le seul que les sauvages aient probablement jamais fait d'une manière régulière. Car leur mode de guerre consiste ordinairement en escarmouches et en surprises. Mais ils avaient à leur tête un chef d'un génie extraordinaire et doué d'une plus grande habileté militaire que bien des généraux de renom, le célèbre Pontiac.

Ce sauvage qu'on a surnommé le Napoléon du désert, détestait naturellement les Anglais. Il avait pris une part active à nos derniers combats contre eux, et malgré la cession du pays aux anglais, il ne voulait pas plier sa tête altière devant eux. Il était parvenu à liquer la plupart des tribus de l'Ouest et à s'emparer de plusieurs forts occupés par des garnisons anglaises.

Une bonne partie des colons canadiens du Détroit sympathisaient avec lui et il en reçut souvent des renforts comme de précieux renseignements. Leur attitude excita la colère du Major Gladwin, commandant du Détroit, qui, dans une lettre à Sir J. Amherst, en date du 8 juillet 1763, écrivait entre autres choses : " J'ose dire qu'avant longtemps on verra que la moitié des colons méritent le gibet et que l'autre moitié devrait être décapitée. Néanmoins, il y a quelques hommes honnêtes parmi eux auxquels je suis infiniment obligé : M. Navane, les deux Baby et mes interprètes, St. Martin et LaBute."

Il paraît même qu'un certain nombre de voyageurs canadiens qui n'avaient aucun intérêt dans l'établissement, s'étaient joints à Pontiac, se vêtissant, s'attifant et se vermillonnant à la manière grotesque des sauvages. Mais ils ne lui furent pas d'un grand secours, car la plupart craignant le ressentiment des Anglais s'enfuirent dans le pays des Illinois avant la fin du siège.

Cependant, si Charles Guoin, un riche colon canadien et

1. Légendes Canadiennes.
2. Ibid.

quelques autres n'eussent mis le commandant du fort sur ses gardes, toute la garnison du fort aurait été prise par surprise et massacrée par les sauvages de Pontiac.

Lorsque celui-ci eut épuisé ses ruses de guerre pour s'emparer du fort et qu'il vit toutes ses manœuvres déjouées, il se décida à l'assiéger et à intercepter toutes les communications de la garnison avec l'extérieur, afin de l'amener à se rendre par la famine.

Tous les hommes du fort, officiers, soldats, traitants et voyageurs, passaient les nuits sur les remparts, se tenant prêts à toute éventualité, et même durant l'orage personne ne pouvait désertir son poste d'observation. On savait que l'audacieux Pontiac n'était jamais à bout de ressources, et il était à craindre qu'il ne tentât l'assaut à la faveur des ténèbres.

Les assiégés s'approvisionnèrent de vivres pour la plus longue période de temps possible. Chaque maison fut fouillée, et tout ce qui pouvait servir de comestibles, même la graisse et le suif, furent amassés dans les magasins de l'intendance militaire.

Malgré toutes ces mesures de prévoyance, dit Parkman ; (1) Détroit aurait fini par être détruit ou abandonné, si la garnison n'eut reçu des secours de quelques canadiens et surtout de Baby, qui demeuraient sur la berge opposée de la rivière. Baby faisait transporter nuitamment des bestiaux et des vivres dans des bateaux que l'on faisait glisser silencieusement sur les ondes de la rivière, sans jamais éveiller les soupçons des sauvages.

Les assiégeants commencèrent de leur côté à sentir les tiraillements de la faim, et afin de se ravitailler, ils se rendirent dans les fermes canadiennes, s'emparant de gré ou de force des effets qu'ils désiraient obtenir. Ce pillage en règle pesa bientôt lourdement sur les colons canadiens qui se réunirent dans la maison d'un nommé Meloche pour s'en plaindre hautement à Pontiac. " Vous prétendez," lui dirent-ils, " être amis des Français, et cependant vous dérobez leurs bestiaux, vous foulez leurs champs de blé en herbe et vous n'entrez dans leurs maisons que le tomahawk levé." Pontiac, qui tenait à conserver les sympathies des Canadiens, leur assura dans un très habile discours qu'il était " français et qu'il désirait mourir français," et qu'il ferait disparaître les abus dont on se plaignait. Et il tint parole.

Au commencement du siège, Pontiac, qui était un ancien ami de Baby, se trouvait chez lui. En pénétrant un soir dans sa maison, il alla s'asseoir près du feu regardant avec beaucoup de fixité le pétilllement de la flamme. Après quelques instants de silence, il se tourna soudainement vers Baby et lui dit avoir appris que les Anglais avaient offert au Canadien un minot d'argent pour la chevelure de son ami. Baby déclara froidement que c'était un mensonge et qu'il ne le trahirait jamais.

Après avoir étudié les impressions qu'aurait pu trahir la figure de Baby, il ajouta : " Mon frère a dit la vérité et je vais lui prouver que je le crois." De fait, il passa toute la nuit sous le toit de Baby, couché sur un banc et enveloppé dans sa propre couverture. Pontiac exerçait un ascendant irrésistible sur les sauvages qui lui étaient alliés, et l'anecdote suivante le prouve amplement. Quelques jeunes Wyandots venaient d'ordinaire tous les soirs sur la ferme de Baby et ils en enlevaient des bestiaux. Ce dernier se plaignait à Pontiac de ces vols répétés et réclamait sa protection.

Le chef sauvage ignorait alors les relations de Baby avec les Anglais et il s'empressa de mettre un terme à ces excursions onéreuses. Il arriva chez Baby à la tombée de la nuit et il alla faire la sentinelle près des granges et autres bâtiments voisins. A une heure avancée, il vit se glisser tout près de lui comme des ombres les pillards et il leur cria : " Retournez à votre village, chiens de Wyandots. Si vous mettez le pied sur la terre de cet homme, vous êtes morts." Les Wyandots disparurent en un clin-d'œil et on ne les revit plus.

Il appert que Pontiac ne protégea toujours pas autant les Canadiens que ce fait pourrait le faire croire. Il les malmena plus d'une fois et les força de labourer pour lui et de faire d'autres corvées. Un jour même, il les obligea de le transporter dans une chaise, de maison en maison, dans le but de faire une réquisition de vivres.

(A continuer.)

1 Conspiracy of Pontiac.

CE QU'IL PRÉTEND ÊTRE ET POUVOIR FAIRE.—Le grand remède Shoshonee prétend être purement végétal, et avoir la vertu de guérir plus qu'aucun autre remède ou composition qui ait jamais été découvert. Il a la prétention d'avoir opéré plus de guérisons radicales et étonnantes là où il a été employé, que toutes les autres médecines ou compositions combinées. Il revendique le droit d'avoir été mis en usage par des médecins licenciés et de leur avoir été expédié à des centaines de milles. Il prétend avoir le pouvoir d'enrichir et purifier le sang d'une manière permanente. Il prétend avoir le pouvoir de guérir les poumons des personnes arrivées au premier et second degrés de bronchite et consommation, etc., etc., et nous vous disons : faites-en l'essai. 3-42 d.

INFLUENZA ÉPIZOOTIQUE.—Il est maintenant parfaitement prouvé, que la *L'oude Dépurative de Fausse* est une guérison certaine et même un préservatif contre cette maladie terrible qui sévit à présent sur tous les chevaux.

Dans les écuries de M. Dumaine et McVey où ce remède a été exclusivement employé dans toutes les phases de cette maladie, il n'a pas manqué une seule fois d'effectuer une guérison dans l'espace de deux à trois jours.

On peut se procurer cette poudre chez MM. Devins et Boiton, Pharmaciens près du Palais de justice, où l'on donnera toutes les instructions nécessaires.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCES.

En cette ville, le 18 courant, la dame de M. George Yon, marchand-fablicier, une fille.

A Joliette, le 2 courant, la Dame de J. Arthur Renaud, commis marchand, une fille.

A Worcester, Mass, le 1er Octobre, Mme Joseph Arlet Falardeau, une fille. Parrain et marraine, M. Léon Robert et sa Dame.

MARIAGES.

Le 24 Septembre, J. M. P. Sylvestre, M. D., de la paroisse de St. Joseph de Maskinongé, conduisait à l'autel, Mlle. Marie-Léocadie-Corinne-Evelina-Pichette, troisième fille de Jos. E. Pichette, ex-Régistrateur de la Rivière-du-Loup.

DECES.

A Syracuse, N. Y., le 4 Octobre, Marie-Aurèle-Rosana, enfant de M. Adolphe St. Pierre.

MALADIE DES CHEVAUX.

La guérison certaine contre cette maladie est la

POUDRE DEPURATIVE DE FAUSSE.

Elle a été employée avec succès dans tous les cas et dans toutes les phases de cette maladie.

A vendre chez DEVINS & BOLTON, Pharmaciens Près du Palais de Justice, Montréal.

3-43 d.

LOUIS BARRÉ & CIE., SCULPTEURS ET DOREURS

Fabricants de CADRES DE MIROIRS ET PORTRAITS. Toujours en mains toutes espèces de DORURES DE LITHOGRAPHIES, PHOTOGRAPHIES, Peintures à l'huile, Aquarelles, Corniches de Rideaux, Corniches en Noyer Noir pour ornements avec Dorures, etc.

Coin des Rues Craig et St. Pierre, MONTRÉAL.

Les abonnés de l'Opinion Publique trouveront un grand avantage à y faire encadrer leurs gravures.

A. SICOTTE,

No. 331 RUE ST. LAURENT,

Ferblantier, Plombier, Poseur de Tuyaux à Gaz, Bains, Lieux d'Aisance, Couverture en Ferblanc, en Tôle Galvanisée et en Ardoise.

Aura toujours un assortiment complet et varié de Ferblanteries, Ferronneries, Réfrigérateurs, Huile de Charbon, Lampes, Cheminées, Mèches, etc.

Toutes commandes seront exécutées avec soin et à des prix très modérés.

UNE MERVEILLE DE

BON MARCHÉ!!

LE MOULIN A COUDRE

"BECKWITH,"

PRIX: SEULEMENT \$10.00

POURQUOI payer \$40 ou \$50 pour un moulin à coudre de famille, lorsque vous pouvez en avoir un excellent, qui fera presque autant et une aussi grande variété d'ouvrages pour DIX PIASTRES. Le moulin à coudre "BECKWITH" est un véritable petit bijou. Les Dames dont la santé est délicate peuvent s'en servir sans danger; il fonctionne si facilement qu'une jeune fille de dix ou douze ans, pourvu qu'elle en connaisse les principes, peut le travailler toute une journée sans se fatiguer. Un monsieur de la campagne écrit que, malgré que sa femme soit d'une constitution très-délicate, elle lui a dernièrement fait, à l'aide du petit moulin à coudre "BECKWITH," et cela sans fatigue apparente, un vêtement complet en drap français, plus, un habit d'été et divers autres articles. Il dit de plus que son médecin lui avait expressément défendu de laisser entrer un moulin à coudre à pédale dans sa maison, à cause du tort que cela pourrait causer à la santé de Madame, mais que, loin de faire la même défense à l'égard du moulin "BECKWITH," qui se met par la main, il lui en recommanda l'usage comme un bon exercice.

On l'envoie à n'importe quelle adresse sur réception de \$3.00. Adresser les commandes à la "COMPAGNIE DES MOULINS A COUDRE BECKWITH,"

26, Rue St. Jacques, Montréal.

Le soussigné est tellement convaincu du bon marché extraordinaire du moulin à coudre "BECKWITH" en regard aux avantages inappréciables qu'il offre aux familles, qu'il n'hésite nullement à se charger de l'agence pour les abonnés de l'Opinion Publique. Ainsi, à tous ceux de nos lecteurs qui nous enverront DIX PIASTRES, nous expédierons un de ces moulin complets, soigneusement emballé, ainsi que toutes les directions nécessaires, en français, pour s'en servir.

GEO. E. DESBARATS.

3-43 ff.

BONNE NOUVELLE.

JE, Soussigné, viens d'ouvrir un magasin de MARCHAND-TAILLEUR, sur un haut pied, et sollicite respectueusement une visite de mes nombreux amis et du public en général. Mon assortiment en fait de Draps, Tweeds, Flanelles, etc., etc., est le plus complet.

Ouvrages et coupes, garantis.

AUGUSTE GRUNDLER,

No. 246 RUE ST. JOSEPH. 3-34 m

INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS.

CLASSES DU SOIR.

LES CLASSES DU SOIR DE L'INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS sont maintenant ouvertes à L'ECOLE ST. JACQUES, coin des Rues St. Catherine et St. Denis, et A L'ACADEMIE de M. MAUFFETTE, 50 Rue St. Joseph, coin de la Rue Guy.

Les Classes se font tous les Soirs, (le Samedi excepté), de 7 à 9 heures. Les membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont droit de suivre ces Classes sans payer; pour ceux qui ne sont pas encore membres, il suffit de se présenter aux professeurs des différentes Ecoles, et de payer la faible contribution d'UNE PIASTRE pour toute l'année.

Ouvriers, profitez donc des avantages que vous offrent ces Classes du Soir, et commencez à les fréquenter dès à présent.

3-40 ff

Secrétaire, D. D. THÉRIAULT.



CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

La Nouveauté du Siècle.

MÉCANISME très-ingénieux, chaise pouvant être mise en trente positions différentes et transformée en chaise d'invalides, de parloir, de librairie, de lecture, d'écriture, de repos, de fumeur, d'étudiant, de médecin, de dentiste, ou pouvant être transformée en canapé, lit, berceau ou balançoire pour un enfant.

Des circulaires, avec diagrammes explicatifs, seront envoyées gratis sur application. Les ordres par la maille ou autrement reçoivent une prompt attention; les chaises sont emballées avec soin et sûreté et expédiées à l'adresse donnée, aussitôt après réception du prix d'achat, ou transmises par express, payables sur délivrance.

DR. N. A. SMITH & CIE.

Seuls fabricants et agents pour la Puissance du Canada.

No. 241, RUE ST. JACQUES.

MONTRÉAL, P. Q. 3-42 zc



AVIS AUX CONTRACTEURS.

CEUX qui veulent être contracteurs sont par les présentes informés qu'au mois de Décembre prochain, on recevra des soumissions pour terminer certaines parties des travaux pour l'élargissement du Canal Welland, entre le Port de Colborne et Thorold; aussi pour la construction de la partie de la nouvelle ligne à l'est du canal actuel, à partir de ce que nous appelons "Marlatt's Pond" à travers la vallée de "Ten Mile Creek," à "Brown's Cement Kilns" de la via Thorold et des Cimetières Ste. Catherine jusque près du Port Dalhousie.

Les travaux seront divisés en sections d'une longueur convenable aux circonstances et à la localité.

Les explorations pour la "location" sont maintenant poussées avec activité et en quelques endroits ces explorations sont assez avancées pour permettre aux contracteurs d'examiner le terrain avant que l'hiver soit venu.

Quand les plans, devis et autres documents seront préparés, on en donnera avis; les contracteurs ont alors occasion de les examiner et auront des blancs de souscriptions à ce bureau des ingénieurs.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 4 Oct. 1872. 3-42c

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 3-38 zc.

LES chapeaux de feutre, de paille, etc., etc., pour les dames, messieurs et enfants, nettoyés, teints et formés dans le style le plus récent, chez GEO. E. SIEGARS, Successeur de J. W. KETCHUM, 696 Rue Craig. 3-40-m.

HOTEL DU CANADA, 17 et 19, Rue St. Gabriel, MONTRÉAL.



CET HOTEL de première classe, situé au centre de la ville, a été entièrement renouvelé et garni avec tout le luxe moderne. Des Omnibus se rendent aux stations de chemins de fer et aux bateaux à vapeur.

A. BÉLIVEAU, Propriétaire. 3-28 p

LIBRAIRIE NOUVELLE ALPHONSE DOUTRE ET CIE., (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel,) MONTRÉAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveaux en ROMANS, MÉDECINE, MUSIQUE, &c. Toutes demandes pour livres seront exécutées avec la plus grande promptitude. 2-59

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

MÉDAILLE DE 1ÈRE CLASSE, ALFRED LABARRAQUE & CIE.

QUINIUM LABARRAQUE

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine à Paris.

Le Quinium Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable; de plus en raison de leur mode de préparation, ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le Quinium Labarraque approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

Le Quinium Labarraque se prescrit avec succès aux personnes faibles et débilitées, soit par diverses causes d'affaiblissement, soit par suite de maladies; aux adolescents fatigués par une croissance trop rapide; aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à développer; aux femmes en couches et aux vieillards épuisés par l'âge ou la maladie. C'est le meilleur préservatif des fièvres.

Dans les cas de chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de VALLET, il produit des effets remarquables par la rapidité de son action.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:

DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT.

Liquor Concentrée et Titree.

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manquement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau

Le Goudron de Guyot remplacé avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes:

EN BOISSON:— Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à soupe par bouteille.

BRONCHITES CATARRHE DE LA VESSIE RHUMES TOUX OPINIÂTRE IRRITATION DE POITRINE COQUELUCHE.

EN LOTIONS:— Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU DEMANGEAISONS MALADIES DU CUIR CHEVELU.

EN INJECTIONS:— Une partie de liqueur et quatre d'eau.— Efficacité toute spéciale.

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS CATARRHE DE LA VESSIE.

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie.— Une instruction accompagne chaque flacon.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec.

CHARBON DE BELLOC.

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine le 27 Décembre, 1849.

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes:

CASTRALGIES DYSPÉPSIE PYROSIS AIGREURS DIGESTIONS DIFFICILES CRAMPES D'ESTOMAC CONSTIPATION COLIQUES DIARRHÉE DYSENTERIE CHOLÉRIQUE

MODE D'EMPLOI.—Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de Poudre ou sous forme de PASTILLES. Le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS. PRIX DE LA BOITE: 1 FRANCO 50.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec. 3-14 zc

USINES À METAUX DE LA PUISSANCE.

(Établies en 1828.)

CHARLES GARTH & CIE.

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

De Cuivre à l'usage des plombiers, ingénieurs ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines cuivre et à fer, etc., etc.

Toutes sortes d'ouvrages pour Raffineries de sucre, distilleries, brasseries, appareils à gaz et à eau. On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc. par le moyen de la vapeur ou de l'air chaud.

Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTRÉAL, 77 Rue St. Jacques. 3-22 zc

\$50,000 VALANT

CONSISTANT EN

HARDES FAITES.

DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCIERIES, &c., &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude. Une visite est sollicitée.

R. DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 3-22 zc

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Poumons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix: 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTRÉAL. (Établi en 1859.) 3-25 zc

O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE, Coin des Rues Craig et St. Laurent, MONTRÉAL. On prend les photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20 zc

F. X. BEAUCHAMP,

(Successeur de D. Smilie.)

BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE PIERRES PRÉCIEUSES.

134—RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER—134 2-45 zc

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 11 Octobre, 1872. L'ESCOMPTE AUTOMISE sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. 3-23 zc

LE SOUSSIGNÉ OFFRE EN VENTE: GLACIÈRES ET SABOTIÈRES améliorées, COUVERTS en fil de fer; aussi un assortiment de CORNICHEs et ORNEMENTS DE RIDEAUX. L. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal. 3-23 zc

LEGGO & Cie.,

LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMES ET PHOTO-LITHOGRAPHES, IMPRIMEURS. Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes } MONTRÉAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. } On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Jedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT: \$3.00 par année Aux États-Unis: 3.50 Par numéro: 7 Centins

Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES: 10 Centins la ligne pour chaque insertion.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements. Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.